

Brookfield Renewable

Partners L.P.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS
ET NOTES
AUX 31 DÉCEMBRE 2018
ET 31 DÉCEMBRE 2017
ET POUR LES EXERCICES CLOS
LES 31 DÉCEMBRE 2018, 2017 ET 2016

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield »), à qui il incombe d'en assurer l'intégrité, l'uniformité, l'objectivité et la fiabilité. Pour assumer cette responsabilité, Énergie Brookfield applique des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne visant à assurer que ses pratiques de présentation de l'information et que ses méthodes comptables et procédures administratives sont adéquates de manière à fournir un haut degré de certitude permettant de produire une information financière pertinente et fiable, et de veiller à la protection des actifs. Ces contrôles comprennent le choix judicieux et une formation soignée des membres du personnel, l'établissement de domaines de responsabilité bien définis, l'obligation de rendre compte sur le rendement et une communication à l'échelle de la société des politiques et du code de conduite.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de la direction.

Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L., experts-comptables indépendants inscrits qui ont été désignés par les administrateurs du commandité d'Énergie Brookfield, a effectué l'audit des états financiers consolidés selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (aux États-Unis) pour qu'elle puisse donner aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport explique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été revus, puis approuvés par le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ou du personnel d'Énergie Brookfield. Le comité d'audit, dont les membres rencontrent les auditeurs et la direction pour revoir les activités de chacun et en faire rapport au conseil d'administration, encadre les responsabilités de la direction liées à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Les auditeurs ont un accès libre et direct au comité d'audit et s'entretiennent périodiquement avec ses membres, à la fois en présence et en l'absence de la direction, pour discuter des constatations de l'audit et d'autres faits établis.

Le chef de la direction,



Sachin Shah

Le chef de la direction des finances,



Wyatt Hartley

Le 28 février 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Brookfield Renewable Partners Limited (commandité de Brookfield Renewable Partners L.P.) et aux porteurs de parts de Brookfield Renewable Partners L.P.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield »), aux 31 décembre 2018 et 2017, et des comptes consolidés de résultat, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie Brookfield aux 31 décembre 2018 et 2017, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le rapport intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« le cadre de 2013 »), et notre rapport daté du 28 février 2019 exprime une opinion sans réserve à son égard.

Adoption de nouvelles normes comptables

Comme l'explique la note 1 des états financiers consolidés, Énergie Brookfield a changé sa méthode de comptabilisation des produits et des instruments financiers en 2018 en raison de l'adoption d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et d'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Énergie Brookfield. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés d'Énergie Brookfield, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants d'Énergie Brookfield conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB des États-Unis.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble

des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur d'Énergie Brookfield depuis 2011.

Toronto, Canada
Le 28 février 2019

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD
DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le chef de la direction et le chef de la direction des finances ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers pour des besoins externes conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, comme il est défini dans le règlement 240.13a-15(f) ou 240.15d-15(f).

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield au 31 décembre 2018, selon les critères établis en vertu du rapport intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction est arrivée à la conclusion que le contrôle interne d'Énergie Brookfield à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2018. La direction a exclu de sa conception et de son évaluation les contrôles internes des investissements réalisés en 2018, notamment le projet éolien en Irlande du Nord d'une puissance de 23 MW et le projet éolien et solaire Biotherm en Afrique du Sud d'une puissance de 49 MW que nous avons convenu de vendre en 2018, dont le total de l'actif et de l'actif net, sur une base combinée, constitue respectivement environ 1 % et 1 % des montants inscrits aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018, et respectivement 1 % et 2 % des produits et du résultat net pour l'exercice clos à cette date.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield au 31 décembre 2018 a été audité par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a également audité les états financiers consolidés d'Énergie Brookfield pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Comme il est mentionné dans le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield en date du 31 décembre 2018.

Le chef de la direction,



Sachin Shah

Le chef de la direction des finances,



Wyatt Hartley

Le 28 février 2019

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Brookfield Renewable Partners Limited (commandité de Brookfield Renewable Partners L.P.) et aux porteurs de parts de Brookfield Renewable Partners L.P.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») au 31 décembre 2018, selon les critères établis en vertu du rapport intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre de 2013 ») (les « critères du COSO »). À notre avis, Énergie Brookfield maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, selon les critères du COSO.

Comme il est mentionné dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, l'évaluation de la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et les conclusions qu'elle en a tirées ne visent pas les contrôles internes du projet éolien en Irlande du Nord d'une puissance de 23 MW et du projet éolien et solaire Biotherm en Afrique du Sud d'une puissance de 49 MW acquis en 2018, qui sont compris dans les états financiers consolidés de 2018 d'Énergie Brookfield et qui constituaient environ respectivement 1 % et 1 % du total de l'actif et de l'actif net au 31 décembre 2018 et 1 % et 2 % des produits et du résultat net de l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield ne comportait pas d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière du projet éolien en Irlande du Nord d'une puissance de 23 MW et du projet éolien et solaire Biotherm en Afrique du Sud d'une puissance de 49 MW acquis en 2018.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, les états financiers consolidés de 2018 d'Énergie Brookfield, et notre rapport daté du 28 février 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction d'Énergie Brookfield, et cette évaluation est présentée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Énergie Brookfield sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants d'Énergie Brookfield conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB des États-Unis.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection d'une évaluation d'efficacité à l'égard de périodes futures court le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison d'un changement de situation ou que le niveau de conformité aux conventions ou procédures diminue.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 28 février 2019

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)				
	Note	2018	2017	2016
Produits	27	2 982 \$	2 625 \$	2 452 \$
Autres produits	7	50	47	64
Coûts d'exploitation directs	8	(1 036)	(978)	(1 038)
Coûts de service de gestion	27	(80)	(82)	(62)
Charge d'intérêts – emprunts	13	(705)	(632)	(606)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	68	2	-
Change et (perte latente) profit latent sur les instruments financiers	5	(34)	(46)	4
Amortissement des immobilisations corporelles	12	(819)	(782)	(781)
Divers	9	(82)	(15)	(46)
Recouvrement (charge) d'impôt				
Exigible	11	(30)	(39)	(44)
Différé	11	89	(49)	97
		59	(88)	53
Résultat net		403 \$	51 \$	40 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	297 \$	53 \$	65 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	14	1	(1)	-
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	14	17	(23)	(29)
Actions privilégiées	14	26	26	25
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	15	38	28	15
Capitaux propres des commanditaires	16	24	(32)	(36)
		403 \$	51 \$	40 \$
Résultat de base et dilué par part de société en commandite		0,13 \$	(0,18) \$	(0,23) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE				
(EN MILLIONS)	Note	2018	2017	2016
Résultat net		403 \$	51 \$	40 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluation des immobilisations corporelles	12	4 558	872	417
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies	29	9	(2)	(2)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	11	(975)	338	(34)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	426	54	7
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		4 018	1 262	388
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net				
Écart de conversion	10	(825)	190	986
(Pertes) profits de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5	(5)	4	8
Profit latent (perte latente) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	5	93	(94)	(66)
(Perte latente) profit latent sur les placements dans des titres de capitaux propres	5	(16)	(22)	61
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	5	18	(1)	(41)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	11	(19)	11	(7)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		(754)	88	941
Autres éléments du résultat global		3 264	1 350	1 329
Résultat global		3 667 \$	1 401 \$	1 369 \$
Résultat global attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	2 004 \$	436 \$	700 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	14	14	8	6
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	14	683	370	275
Actions privilégiées	14	(22)	65	41
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	15	38	28	15
Capitaux propres des commanditaires	16	950	494	332
		3 667 \$	1 401 \$	1 369 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Note	2018	2017
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	173 \$	799 \$
Liquidités soumises à restrictions	21	136	181
Créances clients et autres actifs courants	22	607	554
Actifs liés à des instruments financiers	5	60	72
Montants à recevoir de parties liées	27	65	60
Actifs détenus en vue de la vente	4	920	-
		1 961	1 666
Actifs liés à des instruments financiers	5	124	113
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	1 569	721
Immobilisations corporelles, à la juste valeur	12	29 025	27 096
Goodwill	17	828	901
Actifs d'impôt différé	11	91	177
Autres actifs non courants	23	505	230
		34 103 \$	30 904 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24	533 \$	542 \$
Passifs liés à des instruments financiers	5	27	184
Montants à payer à des parties liées	27	101	112
Emprunts de la société mère	13	6	159
Emprunts sans recours	13	489	1 517
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	4	533	-
		1 689	2 514
Passifs liés à des instruments financiers	5	111	86
Emprunts de la société mère	13	2 328	2 393
Emprunts sans recours	13	7 895	7 697
Passifs d'impôt différé	11	4 140	3 588
Autres passifs non courants	25	734	344
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	8 129	6 298
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	14	66	58
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	14	3 252	2 843
Actions privilégiées	14	568	616
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	15	707	511
Capitaux propres des commanditaires	16	4 484	3 956
		34 103 \$	30 904 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Partners L.P.



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global						Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capitaux propres des comman- ditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couvertures de flux de trésorerie	Place- ments dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres des comman- ditaires	Capitaux propres des comman- ditaires priviliés	Actions priviliées	Partici- pations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rattachables/ échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017	(259) \$	(378) \$	4 616 \$	(9) \$	(29) \$	15 \$	3 956 \$	511 \$	616 \$	6 298 \$	58 \$	2 843 \$	14 282 \$
Résultat net	24	-	-	-	-	-	24	38	26	297	1	17	403
Autres éléments du résultat global	-	(205)	1 131	3	5	(8)	926	-	(48)	1 707	13	666	3 264
Parts privilégiées émises (note 15)	-	-	-	-	-	-	-	196	-	-	-	-	196
Achats pour annulation de parts de société en commandite (note 16)	(51)	-	-	-	-	-	(51)	-	-	-	-	-	(51)
Apports en capital (note 14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	307	-	-	307
Acquisition (note 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	-	21
Distributions ou dividendes déclarés	(355)	-	-	-	-	-	(355)	(38)	(26)	(553)	(45)	(255)	(1 272)
Régime de réinvestissement des distributions	8	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	8
Divers	(315)	(69)	373	-	(10)	(3)	(24)	-	-	52	39	(19)	48
Variation au cours de l'exercice	(689)	(274)	1 504	3	(5)	(11)	528	196	(48)	1 831	8	409	2 924
Solde au 31 décembre 2018	(948) \$	(652) \$	6 120 \$	(6) \$	(34) \$	4 \$	4 484 \$	707 \$	568 \$	8 129 \$	66 \$	3 252 \$	17 206 \$
Solde au 31 décembre 2016	(257) \$	(404) \$	4 124 \$	(8) \$	(31) \$	24 \$	3 448 \$	324 \$	576 \$	5 589 \$	55 \$	2 680 \$	12 672 \$
Résultat net	(32)	-	-	-	-	-	(32)	28	26	53	(1)	(23)	51
Autres éléments du résultat global	-	26	508	(1)	2	(9)	526	-	39	383	9	393	1 350
Parts privilégiées et parts de société en commandite émises	411	-	-	-	-	-	411	187	-	-	-	-	598
Ajustements	(63)	-	-	-	-	-	(63)	-	-	-	1	62	-
Apports en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294	-	-	294
Acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	525	-	-	525
Distributions ou dividendes déclarés	(328)	-	-	-	-	-	(328)	(28)	(26)	(539)	(35)	(243)	(1 199)
Régime de réinvestissement des distributions	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	10
Divers	-	-	(16)	-	-	-	(16)	-	1	(7)	29	(26)	(19)
Variation au cours de l'exercice	(2)	26	492	(1)	2	(9)	508	187	40	709	3	163	1 610
Solde au 31 décembre 2017	(259) \$	(378) \$	4 616 \$	(9) \$	(29) \$	15 \$	3 956 \$	511 \$	616 \$	6 298 \$	58 \$	2 843 \$	14 282 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global						Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capitaux propres des comman- ditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couvertures de flux de trésorerie	Place- ments disponi- bles à la vente	Total des capitaux propres des comman- ditaires	Capitaux propres des comman- ditaires priviliés	Actions priviliées	Partici- pations ne donnant pas le contrôle ayant droit net dans les filiales en exploitation	Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/ échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	(485) \$	(670) \$	4 019 \$	(7) \$	(30) \$	- \$	2 827 \$	128 \$	610 \$	2 587 \$	52 \$	2 559 \$	8 763 \$
Résultat net	(36)	-	-	-	-	-	(36)	15	25	65	-	(29)	40
Autres éléments du résultat global	-	241	105	(1)	(1)	24	368	-	16	635	6	304	1 329
Échange d'actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	49	(49)	-	-	-	-
Parts privilégiées et parts de société en commandite émises													
Produit net	657	-	-	-	-	-	657	147	-	-	-	-	804
Ajustements	(85)	-	-	-	-	-	(85)	-	-	-	2	83	-
Apports en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 621	-	-	2 621
Acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 417	-	-	1 417
Distributions ou dividendes déclarés	(281)	-	-	-	-	-	(281)	(15)	(25)	(119)	(24)	(232)	(696)
Régime de réinvestissement des distributions	9	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	9
Ajustements découlant de l'OPA obligatoire	(24)	25	-	-	-	-	1	-	-	(1 617)	-	-	(1 616)
Divers	(12)	-	-	-	-	-	(12)	-	(1)	-	19	(5)	1
Variation au cours de l'exercice	228	266	105	(1)	(1)	24	621	196	(34)	3 002	3	121	3 909
Solde au 31 décembre 2016	(257) \$	(404) \$	4 124 \$	(8) \$	(31) \$	24 \$	3 448 \$	324 \$	576 \$	5 589 \$	55 \$	2 680 \$	12 672 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS)

	Note	2018	2017	2016
Activités d'exploitation				
Résultat net		403 \$	51 \$	40 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :				
Amortissement des immobilisations corporelles	12	819	782	781
Perte latente sur le change et les instruments financiers	5	8	43	1
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	(68)	(2)	-
Charge (recouvrement) d'impôt différé	11	(89)	49	(97)
Autres éléments sans effet de trésorerie		53	(6)	27
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	42	31	6
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées		3	5	11
Variation nette des soldes du fonds de roulement	28	(68)	(25)	(137)
		1 103	928	632
Activités de financement				
Dette à long terme – emprunts	13	3 261	1 874	3 477
Dette à long terme – remboursements	13	(3 527)	(1 607)	(1 975)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	300	294	2 621
Acquisition d'Isagen à des participations ne donnant pas le contrôle	14	-	(5)	(1 540)
Émission de parts de société en commandite privilégiées	15	196	187	147
Émission de parts de société en commandite		-	411	657
Rachat de parts de société en commandite	16	(51)	-	-
Distributions versées :				
Aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	(553)	(539)	(119)
Aux porteurs d'actions privilégiées	14	(26)	(25)	(25)
Aux commanditaires détenant des parts privilégiées	15	(37)	(26)	(12)
Aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield ou de BRELP	14, 16	(643)	(591)	(522)
Emprunts auprès de parties liées	13	200	-	-
Remboursements à des parties liées	13	(200)	-	-
		(1 080)	(27)	2 709
Activités d'investissement				
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise	3	(39)	377	(2 769)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	(420)	(439)	-
Investissement dans les immobilisations corporelles	12	(235)	(355)	(369)
Produit de la cession d'actifs		23	150	-
Cession de (placements dans des) titres	5	27	(77)	(60)
Liquidités soumises à restrictions et autres		20	16	7
		(624)	(328)	(3 191)
(Perte) profit de change sur la trésorerie		(17)	3	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
(Diminution) augmentation		(618)	576	160
Variation nette de la trésorerie classée comme actif détenu en vue de la vente	4	(8)	-	-
Solde au début de l'exercice		799	223	63
Solde à la fin de l'exercice		173 \$	799 \$	223 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :				
Intérêts payés		665 \$	611 \$	588 \$
Intérêts reçus		22 \$	27 \$	40 \$
Impôts sur le résultat payés		68 \$	48 \$	55 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P. NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AUDITÉS

Les activités de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») consistent à détenir un portefeuille de centrales de production d'énergie renouvelable principalement en Amérique du Nord, en Colombie, au Brésil, en Europe, en Inde et en Chine.

Sauf indication contraire, « Énergie Brookfield » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées.

Énergie Brookfield est une société en commandite cotée en Bourse créée en vertu des lois des Bermudes, conformément à une convention de société en commandite modifiée et reformulée en date du 20 novembre 2011.

Le bureau principal d'Énergie Brookfield est situé au 73 Front Street, Fifth Floor, Hamilton HM12, Bermudes.

La société mère directe d'Énergie Brookfield est son commandité, Brookfield Renewable Partners Limited (« BRPL »), tandis que sa société mère ultime est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management »). Brookfield Asset Management et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, sont désignées, individuellement et collectivement, comme « Brookfield » dans les présents états financiers.

Les parts de société en commandite sans droit de vote d'Énergie Brookfield (les « parts de société en commandite ») sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP » et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BEP.UN ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A, série 5, série 7, série 9, série 11 et série 13 d'Énergie Brookfield sont négociées à la

Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « BEP.PR.E », « BEP.PR.G », « BEP.PR.I », « BEP.PR.K » et « BEP.PR.M ».

Notes des états financiers consolidés	Page
APPLICATION GÉNÉRALE	
1. Mode de présentation et principales méthodes comptables	14
2. Principales filiales	33
3. Acquisitions	34
4. Actifs détenus en vue de la vente	39
5. Gestion des risques et instruments financiers	41
6. Informations sectorielles	51
RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'EXPLOITATION	
7. Autres produits	58
8. Coûts d'exploitation directs	58
9. Divers	59
10. Écart de conversion	59
11. Impôts sur le résultat	59
SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	
12. Immobilisations corporelles à la juste valeur	62
13. Emprunts	65
14. Participations ne donnant pas le contrôle	69
15. Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	74
16. Capitaux propres des commanditaires	74
17. Goodwill	75
18. Gestion du capital	76
19. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	77
20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	78
21. Liquidités soumises à restrictions	78
22. Créances clients et autres actifs courants	78
23. Autres actifs non courants	79
24. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	79
25. Autres passifs non courants	80
26. Engagements, éventualités et garanties	80
DIVERS	
27. Transactions entre parties liées	82
28. Renseignements supplémentaires	86
29. Prestations de retraite et avantages du personnel futurs	87
30. Filiales faisant appel public à l'épargne	92
31. Événements postérieurs à la date de clôture	93

1. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur le 31 décembre 2018, qui comprennent les IFRS, les Normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations élaborées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et le Comité permanent d'interprétation (« SIC »). Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 28 février 2019 par le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield, nommément BRPL.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « £ », « R\$ », « COP », « ZAR », « THB » et « MYR » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, au réal, au peso colombien, au rand, au baht et au ringgit.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

i) Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes d'Énergie Brookfield et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles Énergie Brookfield exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité émettrice. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales d'Énergie Brookfield sont présentées séparément dans les capitaux propres aux états consolidés de la situation financière.

Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec Brookfield, qui cède à Énergie Brookfield le contrôle du commandité de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), une filiale société de portefeuille. Par conséquent, Énergie Brookfield consolide les comptes de BRELP et ceux de ses filiales. De plus, BRELP a émis à l'intention de Brookfield des parts de société en commandite rachetables/échangeables qui, au gré du porteur, peuvent être rachetées par BRELP pour une contrepartie en trésorerie. Ce droit est assujéti au droit de premier refus d'Énergie Brookfield qui lui permet, à son gré, de choisir d'acquérir toutes les parts de société en commandite rachetables/échangeables ainsi présentées à BRELP à des fins de rachat en échange de parts de société en commandite à raison de une pour une. Comme Énergie Brookfield peut, à son gré, régler cette obligation au moyen de parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables sont classées à titre de capitaux propres d'Énergie Brookfield (« Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield »).

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles Énergie Brookfield a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines activités de production d'énergie renouvelable aux États-Unis, au Brésil, en Europe et dans d'autres pays (y compris l'Inde et la Chine). Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec ses partenaires du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités pertinentes, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Ainsi, Énergie Brookfield consolide les comptes de ces entités. Se reporter à la note 27, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Asset Management, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises comme l'entend IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), étant donné que Brookfield Asset Management contrôle *in fine* toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Énergie Brookfield comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun de la même façon qu'une fusion d'intérêts communs, selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les entités n'en avaient toujours formé qu'une seule. Pour connaître la méthode comptable d'Énergie Brookfield quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 r) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun ».

ii) Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités sur lesquelles Énergie Brookfield exerce une influence notable ou des partenariats qui constituent des coentreprises. L'influence notable représente la capacité de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entreprises détenues. Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint et détiennent des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Énergie Brookfield comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la valeur comptable d'une participation dans une entreprise détenue est initialement comptabilisée au coût, puis ajustée en fonction de la quote-part d'Énergie Brookfield du résultat net, des autres éléments du résultat global, des distributions versées par la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres ajustements à la quote-part d'Énergie Brookfield dans l'entreprise détenue.

c) Normes comptables récemment adoptées

i) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

Le 1^{er} janvier 2018, Énergie Brookfield a adopté IFRS 15 en utilisant l'application rétrospective modifiée applicable aux contrats qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 annule et remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes, et elle s'applique à tous les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à quelques exceptions près. Conformément à IFRS 15, l'entité comptabilise les produits des activités ordinaires selon le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir de la part du client en échange de la fourniture de biens ou de services, en appliquant un modèle en cinq étapes. Selon ce modèle, elle doit présenter les

contrats conclus avec des clients, les obligations de prestation prévues au contrat, la détermination du prix de transaction, la répartition du prix de transaction aux obligations de prestation et la comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque toutes les obligations de prestation ont été remplies.

IFRS 15 exige des entités qu'elles exercent leur jugement et tiennent compte de tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elles appliquent chaque étape du modèle aux contrats conclus avec les clients. Elle fournit des précisions quant à la comptabilisation des coûts marginaux d'obtention d'un contrat et des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat.

Le rythme et le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires aux termes de la nouvelle norme sont comparables à la pratique antérieure. Aucun ajustement n'avait été comptabilisé au moment de l'adoption d'IFRS 15.

ii) IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

Énergie Brookfield a adopté IFRS 9, publiée par l'IASB en 2014, laquelle donne aux utilisateurs des informations plus fiables et pertinentes aux fins de l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs. La nouvelle méthode comptable a été appliquée de manière prospective à la date de la première application, soit le 1^{er} janvier 2018. Énergie Brookfield n'a pas retraité les informations comparatives et continue de les présenter en vertu d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). L'adoption d'IFRS 9 n'avait entraîné la comptabilisation d'aucun ajustement transitoire important au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9 remplace certaines dispositions d'IAS 39 liées à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. IFRS 9 modifie également de façon importante d'autres normes portant sur les instruments financiers, comme IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*.

d) Modifications et incidence des méthodes comptables visant les instruments financiers

Classement et évaluation

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le classement repose sur deux critères : les objectifs économiques d'Énergie Brookfield en matière de gestion des actifs et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'évaluation des objectifs économiques d'Énergie Brookfield a été établie au 1^{er} janvier 2018, date de la première application de la norme. L'évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels des instruments d'emprunt correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est fondée sur les faits et circonstances au moment de la comptabilisation initiale des actifs.

Au 1^{er} janvier 2018, date de la première application, les instruments financiers et les nouvelles catégories de classement d'Énergie Brookfield selon IFRS 9 étaient les suivantes :

	Catégorie de classement		Valeur comptable selon IAS 39 et IFRS 9 (en millions \$)
	IAS 39	IFRS 9	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN	Coût amorti	799
Liquidités soumises à restrictions ¹	JVRN	Coût amorti	284
Créances clients et autres actifs courants	Prêts et créances	Coût amorti	554
Actifs liés à des instruments financiers – placements dans des titres de capitaux propres ^{1, 2}	Disponibles à la vente	JVAERG	159
Actifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés ^{1, 3}	JVRN	JVRN	20
Actifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés désignés comme couvertures ^{1, 3}	Instruments financiers désignés comme couvertures	Instruments financiers désignés comme couvertures	6
Montants à recevoir de parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	60
Passifs financiers			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti	542
Passifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés ^{1, 3}	JVRN	JVRN	145
Passifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés désignés comme couvertures ^{1, 3}	Instruments financiers désignés comme couvertures	Instruments financiers désignés comme couvertures	125
Montants à payer à des parties liées	Autres passifs	Coût amorti	112
Emprunts de la société mère ¹	Autres passifs	Coût amorti	2 552
Emprunts sans recours ¹	Autres passifs	Coût amorti	9 214

¹⁾ Comprend les tranches courantes et non courantes.

²⁾ Les placements dans des titres de capitaux propres étaient désignés comme des titres disponibles à la vente dans les états financiers consolidés annuels de 2017.

³⁾ Les instruments financiers dérivés se composent de contrats d'énergie dérivés, de swaps de taux d'intérêt et de swaps de change.

Les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation n'ont pas eu d'incidence importante pour Énergie Brookfield. Celle-ci a continué d'évaluer à la juste valeur tous les actifs financiers détenus auparavant à la juste valeur selon IAS 39. Le classement et l'évaluation des passifs financiers d'Énergie Brookfield n'ont pas changé. Aucun passif financier n'a été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Énergie Brookfield évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG, notamment les créances au titre des contrats de location-financement. Pour les créances clients uniquement, Énergie Brookfield applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des créances. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de la créance client.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients sont passées en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer si elles doivent être sorties.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être versés en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Le montant des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers s'est avéré négligeable; par conséquent, aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

Dérivés et comptabilité de couverture

Avant le 1^{er} janvier 2018, la documentation de la couverture comprenait l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert ou la transaction couverte, la nature du risque couvert et la manière dont Énergie Brookfield évaluerait l'efficacité des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert. Ces couvertures devaient être hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie et elles étaient évaluées de façon continue afin de déterminer qu'elles avaient effectivement été hautement efficaces durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles elles avaient été désignées.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la documentation précise l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la manière dont Énergie Brookfield procédera pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture (y compris son analyse des sources d'inefficacité de la couverture et sa façon de déterminer le ratio de couverture). Une relation de couverture doit satisfaire à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un « lien économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas « d'effet dominant sur les variations de la valeur » qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par Énergie Brookfield et la quantité de l'instrument de couverture qu'elle utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Se reporter à la note 1 k) « Instruments financiers », pour de plus amples détails sur les méthodes comptables qu'Énergie Brookfield applique à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018.

e) Écart de conversion

Tous les chiffres présentés dans les états financiers consolidés et dans les tableaux des états financiers consolidés sont en millions de dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle d'Énergie Brookfield.

Chaque établissement étranger inclus dans ces états financiers consolidés détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque filiale sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs provenant d'activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction au cours de la période. Les profits ou les pertes à la conversion de filiales à l'étranger sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes sur les soldes libellés en monnaies étrangères et les transactions qui sont désignées comme instruments de couverture d'un investissement net dans ces filiales sont comptabilisés de la même manière.

Lors de la préparation des états financiers consolidés d'Énergie Brookfield, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de clôture en vigueur aux dates de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie, et les actifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont évalués, d'après la monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur aux dates des transactions, et les profits ou les pertes sont compris dans les résultats.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

g) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie visés principalement par des restrictions aux termes des accords de crédit.

h) Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation

Les actifs de production d'énergie sont classés à titre d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés selon le modèle de réévaluation, conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût, puis comptabilisées à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de toute perte de valeur ultérieure.

En général, Énergie Brookfield calcule la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon un modèle de flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour la majorité de ses actifs. Ce modèle inclut les flux de trésorerie provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, pour lesquels il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Ce modèle comprend également les estimations relatives aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme anticipée, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation par emplacement géographique. Les immobilisations en cours sont réévaluées lorsque suffisamment de renseignements ont été recueillis pour établir leur juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les réévaluations sont faites annuellement au 31 décembre afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de la juste valeur. Énergie Brookfield évalue initialement, à leur juste valeur les actifs de production d'énergie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises au cours de l'exercice, conformément à la méthode comptable décrite à la note 1 n), « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, dans l'année d'acquisition, les actifs de production d'énergie ne sont pas réévalués à la fin de l'exercice à moins d'une indication que les actifs ont perdu de la valeur.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente en raison d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de valeur comptabilisée antérieurement en résultat. Tout solde de l'augmentation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres dans l'écart de réévaluation et les participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue, la diminution est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure du solde positif au titre de l'écart de réévaluation, et la tranche restante de la diminution est comptabilisée en résultat.

L'amortissement des actifs de production d'énergie est calculé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est présentée ci-dessous :

	Durée d'utilité estimée
Barrages	Jusqu'à 115 ans
Conduites forcées	Jusqu'à 60 ans
Centrales électriques	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie hydroélectrique	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie éolienne	Jusqu'à 30 ans
Unités de production d'énergie solaire	Jusqu'à 30 ans
Unités de cogénération alimentées au gaz (« cogénération »)	Jusqu'à 40 ans
Autres actifs	Jusqu'à 60 ans

Le coût est attribué aux principales composantes des immobilisations corporelles. Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (des composantes principales) et amortis séparément. Pour s'assurer de la validité des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, une révision est effectuée annuellement.

Le calcul de l'amortissement est fonction du coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement d'un actif débute dès qu'il se trouve à l'endroit ou dans l'état nécessaire pour que la direction puisse l'exploiter de la manière prévue. Il cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou la date à laquelle cet actif est décomptabilisé. Une immobilisation corporelle et toute composante importante sont décomptabilisées au moment de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les autres actifs comprennent le matériel, les bâtiments et les améliorations locatives. Les bâtiments, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau sont comptabilisés au coût historique, diminués de l'amortissement cumulé. Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas assujettis à l'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles au Brésil est calculé selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession. La durée résiduelle moyenne pondérée était de 29 ans au 31 décembre 2018 (15 ans en 2017). Comme les droits fonciers font partie de la concession ou de l'autorisation, ce coût est également assujéti à l'amortissement. En juin 2018, le gouvernement fédéral du Brésil a apporté des précisions à l'égard d'une loi qui a été adoptée en 2016, ce qui a permis à Énergie Brookfield de considérer la période de renouvellement de la concession de 30 ans non récurrente dans son évaluation de certaines de ses centrales hydroélectriques au Brésil.

Tout amortissement cumulé au moment de la réévaluation est porté en diminution de la valeur comptable brute de l'actif, et le montant net est porté au montant réévalué de l'actif.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le poste Autres produits aux comptes consolidés de résultat. L'écart de réévaluation est reclassé dans les composantes respectives des capitaux propres et n'est pas reclassé en résultat net lorsque les actifs sont cédés.

i) Dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, la direction évalue s'il y a ou non une indication que les actifs ont perdu de la valeur. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles non financières (y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence), une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable, considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, est inférieure à la valeur comptable. Les projections des flux de trésorerie futurs tiennent compte des plans d'exploitation applicables et des meilleures estimations de la direction quant aux conditions les plus probables susceptibles de se produire. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur la moins élevée entre l'estimation révisée de la valeur recouvrable et celle de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

j) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour pertes sur créances.

k) Instruments financiers

Les méthodes comptables suivantes sont applicables à la comptabilisation des instruments financiers à partir du 1^{er} janvier 2018 selon IFRS 9. Des explications sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur les états financiers consolidés au cours de la période considérée et sur la comparaison avec IAS 39 qui est appliquée pour la période comparative figurent à la note 1 d), « Modifications et incidence des méthodes comptables visant les instruments financiers ».

Comptabilisation initiale

Selon IFRS 9, l'achat normalisé ou la vente normalisée d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle Énergie Brookfield s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie liés à des actifs financiers sont arrivés à expiration ou ont été transférés et qu'Énergie Brookfield a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, Énergie Brookfield évalue l'actif financier à sa juste valeur. Pour l'actif financier qui n'est pas classé à la JVRN, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier sont inclus à la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges.

Classement et évaluation

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique d'Énergie Brookfield en matière de gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. Énergie Brookfield classe ses actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs financiers détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêt est comptabilisé aux états financiers dans les autres produits et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Les actifs financiers détenus en vue d'atteindre un certain objectif économique, autre que les activités de négociation à court terme, sont évalués à la JVAERG. Contrairement aux titres de créance évalués à la JVAERG, les profits et les pertes ne peuvent être recyclés en résultat net. Lors de la

décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs financiers ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN.

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, ou bien dans les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace. Énergie Brookfield détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers d'Énergie Brookfield comprennent les dettes fournisseurs et autres crédetes, les emprunts de la société mère, les emprunts sans recours, les passifs dérivés et les montants à payer aux parties liées. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement dans les classes suivantes :

JVRN – Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, comme ceux acquis aux fins de vente à court terme, et les instruments financiers dérivés conclus par Énergie Brookfield qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

Coût amorti – Tous les autres passifs financiers sont classés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que dans le cadre du processus d'amortissement. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout remboursement ou toute réduction du principal. Le calcul tient compte de toute surcote ou décote à l'acquisition et comprend les coûts et honoraires de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend les dettes fournisseurs et autres crédetes, les dividendes à payer, les prêts et emprunts portant intérêt ainsi que les facilités de crédit de la société mère.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

Énergie Brookfield désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change associé aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de change associé aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises associé aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable associé au remboursement d'emprunts (couvertures des flux de trésorerie).

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la

couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers.

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

ii) Couvertures d'investissements nets répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Change et profit latent (perte latente) sur les instruments financiers. Le cumul des profits et pertes dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

iii) Inefficacité de la couverture

Selon la politique de couverture d'Énergie Brookfield, l'utilisation d'instruments dérivés n'est permise que pour des relations de couverture efficace. L'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour vérifier qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, un dérivé hypothétique est utilisé pour apprécier l'efficacité.

I) Comptabilisation des produits et des charges

La majorité des produits sont tirés de la vente de l'électricité produite par les centrales d'Énergie Brookfield et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis qu'Énergie Brookfield livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits sont comptabilisés selon

la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits correspondent à la contrepartie qu'Énergie Brookfield s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par région géographique, se reporter à la note 6, « Informations sectorielles ».

Lorsque c'est possible, Énergie Brookfield choisit d'appliquer la mesure de simplification selon IFRS 15 pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et les obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits au montant auquel elle a le droit de facturer lui donnant droit à un montant de contrepartie correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Si la contrepartie dans un contrat pour lequel la mesure de simplification selon IFRS 15 n'est pas appliquée pour évaluer dans quelle mesure une obligation de prestation est remplie comprend un montant variable, Énergie Brookfield estime le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange des biens transférés au client. La contrepartie variable est estimée à l'entrée en vigueur du contrat. Une limitation s'applique à la contrepartie variable jusqu'à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à cette contrepartie ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse importante du montant cumulé comptabilisé des produits lorsque l'incertitude connexe est résorbée.

Brookfield Énergie conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable faisant l'objet de conventions d'achat d'électricité sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction aux termes d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme des produits des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. Énergie Brookfield considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. Énergie Brookfield considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les produits comptabilisés à un moment précis qui correspondent aux crédits renouvelables s'établissaient à 17 millions \$ (18 millions \$ en 2017). L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et le transfert au client du contrôle de crédits renouvelables d'un accord intégré coïncident avec le rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de la production d'électricité sous-jacente. Par conséquent, Énergie Brookfield a établi que le rythme de la comptabilisation des produits selon IFRS 15 est comparable à celui sous IAS 18.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application d'IFRS 15 comprennent des profits et des pertes réalisés sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production d'Énergie Brookfield associés aux prix des marchandises. Les opérations financières comprises dans les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont entraîné une diminution des produits des activités ordinaires de 21 millions \$ (16 millions \$ en 2017).

Soldes des contrats

Actifs sur contrat – Un actif sur contrat est un droit d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services qui ont été fournis au client. Si Énergie Brookfield fournit une prestation, c'est-à-dire des biens ou des services, à un client avant que ce dernier ne paie la contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat est comptabilisé pour la contrepartie gagnée qui est conditionnelle.

Créances clients – Une créance est le droit inconditionnel d'Énergie Brookfield à un montant de contrepartie (c'est-à-dire que seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

Passifs sur contrat – Un passif sur contrat est l'obligation de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels Énergie Brookfield a reçu une contrepartie du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant qu'Énergie Brookfield fournisse une prestation, c'est-à-dire des biens ou des services, à un client, un passif sur contrat est comptabilisé au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrat sont comptabilisés comme des produits lorsqu'Énergie Brookfield remplit ses obligations de prestation aux termes du contrat.

m) Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués afin de calculer le montant qui devrait être versé aux autorités fiscales, déduction faite des recouvrements, selon les taux d'imposition et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont inclus respectivement dans les créances clients et autres actifs courants, et dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il y a des différences temporaires imposables entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporaire résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le résultat comptable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que les déductions, les crédits d'impôt et les pertes fiscales puissent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les actifs d'impôt soient recouverts. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont également comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

n) Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond au total des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui respectent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les impôts sur le résultat, qui sont évalués selon IAS 12, *Impôts sur le résultat*, les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est initialement évaluée selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés ou, le cas échéant, selon la juste valeur des actions en circulation.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où le total de la juste valeur de la contrepartie versée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de toute participation

précédemment détenue dans l'entité acquise excèdent la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes acquises. Si l'écart est négatif, le montant est comptabilisé en résultat net à titre de profit. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Toutefois, après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois l'an, ou lorsque des circonstances, comme une diminution importante des produits, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que le goodwill ait subi une perte de valeur. Les pertes de valeur à l'égard du goodwill ne peuvent être reprises.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations détenues précédemment dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est obtenu, et le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise détenues avant la date d'acquisition qui ont été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Au moment de la sortie ou de la perte de contrôle d'une filiale, la valeur comptable de l'actif net de la filiale (y compris tout autre élément du résultat global lié à celle-ci) est décomptabilisée, et l'écart entre tout produit touché et la valeur comptable de l'actif net est comptabilisé en résultat comme un profit ou une perte.

Lorsque cela s'applique, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif découlant d'une entente de contrepartie éventuelle, mesuré à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites dans le coût d'acquisition, quand elles sont considérées comme des ajustements liés à la période d'évaluation. Toutes les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre de passifs seront comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, tandis que les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres de la société ne font pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

o) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant ou le groupe destiné à être cédé est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel. La direction doit s'engager à conclure la vente, et cette dernière devrait pouvoir satisfaire aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée moins d'un an suivant la date de classement, sous réserve de certaines exceptions.

Lorsqu'Énergie Brookfield s'engage à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et les passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, qu'elle conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable antérieure et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres actifs dans l'état consolidé de la situation financière et sont classés comme courants. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme étant détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs dans les états consolidés de la situation financière.

Lorsqu'elles sont classées comme étant détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties.

p) Autres éléments

i) Coûts inscrits à l'actif

Les coûts inscrits à l'actif liés aux immobilisations en cours comprennent toutes les dépenses admissibles engagées relativement à l'aménagement et à la construction de l'actif de production d'énergie. Ces dépenses comprennent les coûts des matériaux, les coûts de main-d'œuvre directe et d'autres coûts directement attribuables à la préparation de l'actif à son usage prévu, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement d'immobilisations corporelles et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les intérêts et les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsque les activités nécessaires pour préparer l'actif à son usage prévu ou à sa vente prévue sont en cours, que les dépenses liées à cet actif ont été engagées et que les fonds ont été utilisés ou empruntés pour financer la construction ou l'aménagement. Les coûts cessent d'être inscrits à l'actif lorsque celui-ci est prêt à être utilisé.

ii) Prestations de retraite et avantages du personnel futurs

Les prestations de retraite et les avantages du personnel futurs relativement aux employés des entités en exploitation faisant partie d'Énergie Brookfield sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Le coût des prestations de retraite au titre des régimes à prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi offerts est comptabilisé au fur et à mesure que les employés obtiennent droit à prestations. La méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui se fonde sur les hypothèses les plus probables de la direction, est utilisée pour évaluer les prestations et autres avantages de retraite. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement par le biais des autres éléments du résultat global afin que le montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite comptabilisés aux états consolidés de la situation financière reflète la valeur totale du déficit ou de l'excédent des régimes. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Les variations du montant net des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux coûts de service (qui comprennent le coût des services rendus pour l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes sur les réductions et les règlements ponctuels), et les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

Les réévaluations, composées des écarts actuariels, de l'incidence du plafond de l'actif et du rendement des actifs des régimes (excluant l'intérêt net), sont comptabilisées immédiatement aux états consolidés de la situation financière, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle les réévaluations ont eu lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures. Pour les régimes à cotisations définies, les montants sont passés en charges en fonction des droits à prestations des employés.

iii) Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant que passifs lorsque l'obligation est engagée et sont évaluées à la valeur actuelle des coûts prévus pour régler le passif, au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Le passif est désactualisé jusqu'à la date à laquelle il sera engagé, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement est revue chaque année, et l'incidence des modifications d'estimations touchant le montant des flux de trésorerie ou le moment prévu des débours est ajoutée au coût de l'actif connexe, ou déduite de celui-ci.

iv) Intérêts et coûts d'emprunt

Les intérêts et les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

v) Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque Énergie Brookfield a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation selon un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Les provisions sont réévaluées chaque date de clôture au moyen du taux d'actualisation courant. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

vi) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts découlent du passage du temps et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

vii) Subventions gouvernementales

Énergie Brookfield est admissible à des subventions gouvernementales pour la construction ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la mise en service commerciale de ces actifs, dans la mesure où sa demande auprès de l'organisme concerné est acceptée. L'évaluation visant à déterminer si un projet respecte les conditions requises et s'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues sera effectuée au cas par cas. Énergie Brookfield réduit le coût de l'actif du montant de la subvention. Le montant des subventions est comptabilisé systématiquement en résultat net à titre de réduction de l'amortissement sur les périodes au cours desquelles est comptabilisé l'amortissement de ces actifs et proportionnellement à cet amortissement.

Pour ce qui est des subventions liées au résultat, l'aide gouvernementale (correspondant à la différence entre le prix du marché et le prix fixe garanti) devient généralement exigible au moment de la production de l'électricité et de sa livraison au réseau pertinent. À ce stade, l'encaissement de la subvention devient raisonnablement assuré, et celle-ci est alors comptabilisée dans les produits au cours du mois de livraison de l'électricité.

q) Estimations critiques

Énergie Brookfield fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles d'Énergie Brookfield est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées ainsi qu'aux taux d'inflation et d'actualisation futurs, comme il est décrit à la note 12,

« Immobilisations corporelles à la juste valeur ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à Énergie Brookfield d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour en savoir plus, se reporter à la note 1 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ».

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

Énergie Brookfield fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation et au moment de la livraison de l'électricité. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples détails.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont.

r) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Énergie Brookfield. Énergie Brookfield exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par Énergie Brookfield. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité d'Énergie Brookfield à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, et a pris en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude, selon IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Par conséquent, les états financiers consolidés comprennent les actifs et les passifs acquis à la valeur comptable précédente dans les états financiers de la société regroupée. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles d'Énergie Brookfield est décrite à la note 1 h), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation ». L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour établir le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour déterminer les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

Énergie Brookfield détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur 20 ans. Cette période de 20 ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations d'Énergie Brookfield portent sur 20 ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation des actifs de production d'énergie qui ne sont pas directement liés à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout inclus de construction de nouvelles centrales éoliennes terrestres produisant de l'énergie renouvelable et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme d'Énergie Brookfield repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2025 en Amérique du Nord et en Colombie, d'ici 2023 en Europe et d'ici 2022 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et en Europe et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord et en Europe, Énergie Brookfield a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales éoliennes pour établir les prix de l'électricité de sources renouvelables des centrales hydroélectriques et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche similaire déjà appliquée en Amérique du Nord utilisant une prévision du coût tout inclus de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de 30 ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux

d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur 20 ans auquel elle se conforme pour s'assurer que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers d'Énergie Brookfield est décrite à la note 1 k), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 et IAS 39, pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat d'Énergie Brookfield est décrite à la note 1 m), « Impôts sur le résultat ». Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

s) Modifications futures de méthodes comptables

Le tableau suivant décrit brièvement les normes comptables publiées, mais non encore en vigueur. Aucune d'entre elles ne sera adoptée de façon anticipée par Énergie Brookfield.

Norme	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur les états financiers
En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i> (« IFRS 16 »).	Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16. Selon IFRS 16, le preneur doit comptabiliser la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple reste inchangée. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est traité de manière similaire à d'autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Des intérêts sont comptabilisés sur le passif. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée de location, actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal de l'entité si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. Les preneurs peuvent faire un choix de méthode comptable, par catégorie d'actif sous-jacent, et recourir à une méthode semblable à la comptabilisation des contrats de location simple en vertu d'IAS 17, <i>Contrats de location</i> (IAS 17) et ainsi s'abstenir de comptabiliser des actifs et des passifs à l'égard des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins, et, contrat par contrat, à l'égard des contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. Un preneur pourra appliquer IFRS 16 à ses contrats de location soit de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle il présente de l'information financière, soit de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 16 à la date de première application. IFRS 16 annule et remplace IAS 17 et les interprétations connexes. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si IFRS 15 a aussi été appliquée.	La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.	La direction a choisi d'adopter la norme de façon rétrospective conformément au paragraphe C5(b) d'IFRS 16, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application comme un ajustement à l'état de la situation financière. Pour les contrats de location d'une durée de moins de 12 mois à partir de la date de première application qui satisfont aux conditions de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme ou pour les contrats de location qui satisfont aux conditions de l'exemption relative à la faible valeur de l'actif sous-jacent, la direction a choisi d'appliquer la mesure de simplification pertinente à ces contrats. Ces contrats de location seront comptabilisés selon les dispositions qui s'appliquaient antérieurement aux contrats de location simple d'IAS 17. Ainsi, les paiements de loyer seront comptabilisés en charges soit selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou selon une autre méthode systématique. À la date de la première application, compte non tenu des filiales qui sont comptabilisées comme étant détenues en vue de la vente (note 4, « Actifs détenus en vue de la vente »), Énergie Brookfield prévoit comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de 149 millions \$ et une obligation locative correspondante de 151 millions \$.

2. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau qui suit présente la liste des filiales d'Énergie Brookfield qui, de l'avis de la direction, avaient une incidence importante sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation au 31 décembre 2018 :

	Territoire de constitution, d'enregistrement ou d'activité	Pourcentage des droits de vote détenus ou contrôlés
Alta Wind VIII LLC ¹	Delaware	100
BIF II Safe Harbor Holdings LLC ¹	Delaware	100
BIF III Holtwood, LLC ¹	Delaware	100
BRE GLBL Holdings L.P. ¹	Bermudes	100
BRI Green Energy Limited ¹	République d'Irlande	100
Brookfield BRP Canada Corp.	Alberta	100
Brookfield Energia Comercializadora Ltda	Brésil	100
Brookfield Power US Holding America Co.	Delaware	100
Brookfield Renewable UK Hydro Limited	Angleterre et pays de Galles	100
Brookfield Smoky Mountain Hydropower LLC ¹	Delaware	100
Brookfield White Pine Hydro LLC ¹	Delaware	100
Catalyst Old River Hydroelectric Limited Partnership ²	Louisiane	75
Erie Boulevard Hydropower, L.P.	Delaware	100
Great Lakes Hydro America, LLC	Delaware	100
Great Lakes Power Limited	Ontario	75
Hawks Nest Hydro LLC	Delaware	100
Isagen S.A. E.S.P. ¹	Colombie	99,5
Kwagis Power Limited Partnership	Colombie-Britannique	75
Énergie La Lièvre s.e.c.	Québec	100
Fiducie Mississagi Power	Québec	100
Orion Canadian Holdings 1 AIV L.P.	Ontario	100
Powell River Energy Inc.	Canada	100
Rumford Falls Hydro LLC	Delaware	100
Safe Harbor Water Power Corporation ¹	Pennsylvanie	100
Tangará Energia S.A. ¹	Brésil – São Paulo	100
Windstar Energy, LLC	Californie	100
2016 Comber Wind Limited Partnership	Ontario	100

¹⁾ Contrôle exercé en vertu des droits de vote obtenus aux termes de conventions de vote conclues avec Brookfield.

²⁾ Intérêt économique sans droit de vote détenu sous forme d'actions privilégiées et de billets garantis.

3. ACQUISITIONS

Les placements suivants ont été comptabilisés au moyen de la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à la date de l'acquisition.

Biotherm

Énergie Brookfield a fait l'acquisition de TerraForm Global, Inc. (« TerraForm Global ») le 28 décembre 2017. Les actifs nets identifiables de TerraForm Global comprenaient des liquidités soumises à restrictions et des dépôts de 56 millions \$ liés à l'acquisition de participations majoritaires (variant de 65 % à 70 %) dans trois sociétés distinctes qui exploitent cumulativement une puissance de 49 MW d'actifs éoliens et solaires en Afrique du Sud (« Biotherm »).

En mars 2018, Énergie Brookfield a acquis Biotherm, pour une contrepartie totale de 71 millions \$. Ce montant a été versé en deux tranches et comprenait le dépôt susmentionné, soit un paiement en trésorerie de 12 millions \$ et une contrepartie différée de 3 millions \$.

Les coûts d'acquisition totaux de moins de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat.

Northern Ireland Wind

En mars 2018, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu une entente en vue d'acquérir une participation de 100 % dans une centrale éolienne en Irlande du Nord d'une puissance de 23 MW (« Northern Ireland Wind »).

En octobre 2018, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition de Northern Ireland Wind. La contrepartie totale s'est élevée à 22 millions £ (28 millions \$). Énergie Brookfield conserve une participation donnant le contrôle d'environ 40 %.

Les coûts d'acquisition totaux de moins de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat.

Répartition des prix d'acquisition

La répartition définitive des prix d'acquisition, à la juste valeur, est la suivante :

(EN MILLIONS)	Note	Biotherm	Northern Ireland Wind	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 \$	1 \$	13 \$
Créances clients et autres actifs courants		7	-	7
Immobilisations corporelles, à la juste valeur		158	53	211
Passifs courants		(3)	(4)	(7)
Tranche courante des emprunts sans recours		(3)	-	(3)
Instruments financiers		(2)	-	(2)
Emprunts sans recours		(69)	(18)	(87)
Passifs d'impôt différé		(35)	(4)	(39)
Participations ne donnant pas le contrôle		(21)	-	(21)
Juste valeur des actifs nets acquis		44	28	72
Goodwill	17	27	-	27
Prix d'acquisition		71 \$	28 \$	99 \$

Réalisées en 2017

Les placements suivants ont été comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence, Énergie Brookfield exerçant une influence notable grâce à sa position dans l'entreprise, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à la date du placement.

European Storage

En août 2017, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a acquis une participation de 25 % dans FHH Guernsey Ltd, qui détient un portefeuille de centrales d'accumulation par pompage d'une puissance de 2,1 GW au Royaume-Uni (« European Storage »). Énergie Brookfield conserve un intérêt économique d'environ 7 % dans le portefeuille. La contrepartie a totalisé 194 millions £ (248 millions \$). Des coûts d'acquisition de 1 million £ (1 million \$) ont été engagés et inscrits à l'actif.

TerraForm Power

En octobre 2017, de concert avec ses partenaires institutionnels, Énergie Brookfield a réalisé l'acquisition d'une participation de 51 % dans TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power »). TerraForm Power est un portefeuille diversifié d'envergure composé d'actifs d'énergie solaire et d'énergie éolienne d'une puissance de 2 600 MW situés principalement aux États-Unis. Énergie Brookfield conserve un intérêt économique indirect d'environ 16 % dans TerraForm Power, pour un placement net total de 203 millions \$.

Par le passé, Énergie Brookfield avait comptabilisé sa participation indirecte dans TerraForm Power comme un placement disponible à la vente. Le changement de traitement comptable, la méthode de la comptabilisation des placements disponibles à la vente ayant été abandonnée pour celle de la mise en équivalence, a entraîné le reclassement d'un profit de 13 millions \$ de l'état du résultat global consolidé annuel audité au compte de résultat à titre d'autres produits, ce qui représente le profit cumulé sur la participation indirecte détenue auparavant. Des coûts d'acquisition de 1 million \$ ont été engagés et inscrits à l'actif.

En octobre 2017, Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec la filiale de Brookfield qui contrôle en dernier ressort TerraForm Power. En vertu de cette convention de vote, Énergie Brookfield a le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection d'un des quatre administrateurs de la filiale de Brookfield. Par conséquent, Énergie Brookfield exerce une influence notable sur cette filiale.

Les placements suivants ont été comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à la date de l'acquisition.

European Wind

En février 2017, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu une entente en vue d'acquérir une participation de 100 % dans une centrale éolienne d'une puissance de 16 MW en Irlande du Nord (« European Wind »).

En août 2017, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'European Wind qui est entrée en service en juillet 2017. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits relatifs à European Wind touchés avant la date d'acquisition auraient été négligeables. La contrepartie a totalisé 24 millions £ (32 millions \$). Énergie Brookfield conserve une participation donnant le contrôle d'environ 40 % dans la centrale. Les coûts d'acquisition totaux de moins de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés, au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat annuel audité.

TerraForm Global

En décembre 2017, de concert avec ses partenaires institutionnels, Énergie Brookfield a réalisé l'acquisition d'une participation de 100 % dans TerraForm Global. TerraForm Global est un portefeuille diversifié d'actifs d'énergie solaire et d'énergie éolienne d'une puissance de 919 MW situés principalement au Brésil et en Asie. La contrepartie versée s'est établie à 657 millions \$ tandis que la juste valeur de la participation détenue auparavant était de 100 millions \$. Énergie Brookfield conserve une participation économique de 31 % dans TerraForm Global, sa quote-part de la juste valeur de la participation détenue auparavant totalisant 30 millions \$ à la date d'acquisition. La quote-part d'Énergie Brookfield de la contrepartie versée s'élevait à 202 millions \$.

Par le passé, Énergie Brookfield avait comptabilisé sa participation indirecte dans TerraForm Global comme un placement disponible à la vente. Le changement de traitement comptable, la méthode de comptabilisation des placements disponibles à la vente ayant été abandonnée pour celle de la consolidation, a entraîné le reclassement d'un profit de 2 millions \$ de l'état du résultat global consolidé annuel audité au compte de résultat à titre d'autres produits, ce qui représente le profit cumulé sur la participation indirecte détenue auparavant.

Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits relatifs à TerraForm Global se seraient élevés à 250 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les coûts d'acquisition totaux de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste *divers* dans le compte consolidé de résultat annuel audité.

En décembre 2017, Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec une société affiliée d'Énergie Brookfield qui contrôle en dernier ressort TerraForm Global. En vertu de cette convention de vote, Énergie Brookfield a le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des administrateurs de la filiale de Brookfield.

Répartition des prix d'acquisition

La répartition définitive des prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard des acquisitions réalisées en 2017 est la suivante :

(EN MILLIONS)	TerraForm Global	European Wind	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	611 \$	- \$	611 \$
Liquidités soumises à restrictions	90	-	90
Créances clients et autres actifs courants	62	1	63
Instruments financiers	20	-	20
Immobilisations corporelles, à la juste valeur	1 208	37	1 245
Actifs d'impôt différé	18	-	18
Autres actifs non courants	94	-	94
Passifs courants	(73)	(4)	(77)
Tranche courante des emprunts sans recours	(1 183)	-	(1 183)
Instruments financiers	(15)	-	(15)
Emprunts sans recours	(5)	-	(5)
Passifs d'impôt différé	(15)	(2)	(17)
Autres passifs non courants	(54)	-	(54)
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)
Juste valeur des actifs nets acquis	757 \$	32 \$	789 \$

Réalisées en 2016

Les placements suivants ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à la date de chacune des acquisitions respectives.

Portefeuille en Colombie

Le 22 janvier 2016, Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels (le « consortium ») ont acquis auprès du gouvernement colombien une participation de 57,6 % (le « placement initial ») dans Isagen S.A. E.S.P. (« Isagen »). Isagen était une société ouverte en Colombie. Il s'agit de la troisième société de production d'électricité en importance en Colombie, détenant et exploitant un portefeuille de 3 032 MW, composé de centrales hydroélectriques dotées principalement de réservoirs. La production annuelle devrait s'élever à environ 15 000 GWh.

À la suite de la clôture du placement initial, le consortium était tenu de procéder à deux offres publiques d'achat (« OPA ») obligatoires à l'égard des actionnaires publics d'Isagen, au même prix par action que celui qu'il a payé pour sa participation donnant le contrôle initial de 57,6 %.

Le consortium a réalisé respectivement la première et la deuxième OPA obligatoires les 13 mai 2016 et 14 septembre 2016. En 2017, le consortium a acquis d'autres actions auprès d'actionnaires publics et a procédé à la radiation d'Isagen de la cote de la Bourse de Colombie. Compte tenu des OPA obligatoires et des actions supplémentaires, la participation du consortium s'élevait à 99,5 % au 31 décembre 2018.

Énergie Brookfield est le commandité et a le contrôle de l'entité par l'entremise de laquelle le consortium détient une participation de 99,5 % dans Isagen. Le placement d'Énergie Brookfield correspond à un intérêt économique d'environ 24 %. Les coûts d'acquisition totaux de 13 millions \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat annuel audité de 2016.

Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits relatifs à Isagen se seraient élevés à 900 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Portefeuille au Brésil

En janvier 2016, Énergie Brookfield a acquis un portefeuille hydroélectrique d'une puissance de 51 MW au Brésil (« portefeuille au Brésil »). La contrepartie totale de 417 millions R\$ (103 millions \$) comprenait une tranche en trésorerie de 355 millions R\$ (88 millions \$) et une contrepartie différée de 35 millions R\$ (9 millions \$), compte tenu de l'incidence de contrats de change de 24 millions R\$ (6 millions \$). Énergie Brookfield conserve une participation de 100 % dans ce portefeuille.

Les coûts d'acquisition totaux de moins de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat annuel audité de 2016.

Portefeuille en Amérique du Nord

En avril 2016, Énergie Brookfield a acquis un portefeuille de centrales hydroélectriques d'une puissance de 296 MW en Pennsylvanie dont la production annuelle devrait s'élever à 1 109 GWh (« centrales hydroélectriques en Pennsylvanie »). L'acquisition a été conclue avec des partenaires institutionnels, et Énergie Brookfield conserve une participation d'environ 28,6 % dans le portefeuille.

La contrepartie en trésorerie a totalisé 859 millions \$. Les coûts d'acquisition de 6 millions \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat annuel audité de 2016.

Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits provenant des centrales hydroélectriques en Pennsylvanie auraient été de 46 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En avril 2016, Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec une filiale de Brookfield qui fait partie de Brookfield Infrastructure Fund III. En vertu de cette convention de vote, Énergie Brookfield a le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des administrateurs de l'entité qui contrôle et exploite en définitive les actifs des centrales hydroélectriques en Pennsylvanie.

Projet de développement éolien en Europe

En septembre 2016, Énergie Brookfield a acquis un projet de développement éolien en Irlande d'une puissance de 19 MW. La contrepartie totale de 8 millions € (9 millions \$) comprenait un versement en trésorerie de 7 millions € (8 millions \$) ainsi qu'une contrepartie différée et des ajustements de fonds de roulement de 1 million € (1 million \$). L'acquisition a été conclue avec des partenaires institutionnels, et Énergie Brookfield a conservé une participation d'environ 40 % donnant le contrôle dans cet actif. Les coûts d'acquisition totaux de moins de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat annuel audité.

Répartition des prix d'acquisition

La répartition définitive des prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard des acquisitions réalisées en 2016 est la suivante :

(EN MILLIONS)	Colombie	Brésil	Pennsylvanie	Irlande	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 \$	4 \$	- \$	- \$	117 \$
Créances clients et autres actifs courants	174	2	1	-	177
Immobilisations corporelles à la juste valeur	4 772	100	859	10	5 741
Autres actifs non courants	15	-	-	-	15
Passifs courants	(463)	(3)	(1)	-	(467)
Emprunts sans recours	(899)	-	-	-	(899)
Passifs d'impôt différé	(1 019)	-	-	(1)	(1 020)
Autres passifs non courants	(149)	-	-	-	(149)
Participations ne donnant pas le contrôle	(1 417)	-	-	-	(1 417)
Juste valeur des actifs nets acquis	1 127	103	859	9	2 098
Goodwill	799	-	-	-	799
Prix d'acquisition	1 926 \$	103 \$	859 \$	9 \$	2 897 \$

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, la répartition des prix des acquisitions réalisées respectivement en 2017 et 2016 a été menée à terme. Aucun changement important à la répartition provisoire des prix d'acquisition présentée dans les états financiers consolidés annuels audités de 2017 et 2016 n'a dû être apporté à l'égard des acquisitions survenues au cours de chacun de ces exercices.

4. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018 :

(EN MILLIONS)	Total
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 \$
Liquidités soumises à restrictions	47
Créances clients et autres actifs courants	28
Immobilisations corporelles à la juste valeur	749
Goodwill	22
Autres actifs non courants	66
Actifs détenus en vue de la vente	920 \$
Passifs	
Passifs courants	23 \$
Emprunts sans recours	360
Autres passifs non courants	150
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	533 \$

Une réévaluation des immobilisations corporelles rattachées aux groupes destinés à être cédés mentionnés ci-dessous a été effectuée immédiatement avant de les classer comme étant détenus en vue de la vente, conformément à la méthode comptable que nous avons choisie, soit celle d'appliquer le modèle de réévaluation. Le montant cumulatif comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ayant trait aux capitaux propres des commanditaires relatifs aux actifs détenus en vue de la vente est de 21 millions \$.

Énergie Brookfield continue à consolider et à comptabiliser les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux actifs détenus en vue de la vente dans les comptes consolidés de résultat, dans les états consolidés du résultat global et dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Portefeuille d'Afrique du Sud

En juillet 2018, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu une convention dans le but de vendre sa participation donnant le contrôle dans un portefeuille d'énergie éolienne et solaire en Afrique du Sud d'une puissance de 178 MW (le « portefeuille d'Afrique du Sud ») pour une contrepartie totale de 2 031 millions ZAR (environ 166 millions \$, la quote-part d'Énergie Brookfield s'élevant à environ 50 millions \$). La transaction est assujettie aux conditions de clôture, y compris l'approbation des organismes de réglementation et du prêteur. Énergie Brookfield détient une participation financière de 31 % et 100 % des droits de vote dans le portefeuille d'Afrique du Sud. Le montant au prorata de la contrepartie attribuable aux partenaires institutionnels au moment de la clôture se rapproche de leur participation financière dans le portefeuille d'Afrique du Sud. Chaque entité de projet comprise dans le portefeuille d'Afrique du Sud se compose d'une participation financière additionnelle ne donnant pas le contrôle variant de 30 % à 49 %.

Portefeuille en Thaïlande

En décembre 2018, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu une convention dans le but de vendre sa participation donnant le contrôle dans un portefeuille d'énergie solaire en Thaïlande d'une puissance de 40 MW (le « portefeuille en Thaïlande ») pour une contrepartie totale de 3 070 millions THB (environ 95 millions \$, la quote-part d'Énergie Brookfield s'élevant à environ 29 millions \$). La transaction est conditionnelle au respect des conditions de clôture. Le montant au prorata de la contrepartie attribuable aux partenaires institutionnels au moment de la clôture se rapproche de leur participation financière dans le portefeuille en Thaïlande. Énergie Brookfield détient une participation financière de 31 % et 100 % des droits de vote dans le portefeuille en Thaïlande.

Portefeuille en Malaisie

En décembre 2018, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu une convention dans le but de vendre sa participation donnant le contrôle dans un portefeuille d'énergie solaire en Malaisie d'une puissance de 19 MW (le « portefeuille en Malaisie ») pour une contrepartie totale de 154 millions MYR (environ 37 millions \$, la quote-part d'Énergie Brookfield s'élevant à environ 11 millions \$). La transaction est conditionnelle au respect des conditions de clôture. Énergie Brookfield détient une participation financière de 31 % et 100 % des droits de vote dans le portefeuille en Malaisie. Le montant au prorata de la contrepartie attribuable aux partenaires institutionnels au moment de la clôture se rapprochait de leur participation financière dans le portefeuille en Thaïlande. Chaque entité de projet comprise dans le portefeuille en Malaisie se compose d'une participation financière additionnelle ne donnant pas le contrôle variant de 5 % à 49 %.

5. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Énergie Brookfield court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Énergie Brookfield a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

L'analyse de sensibilité présentée ci-après rend compte des risques liés aux instruments qui, de l'avis d'Énergie Brookfield, sont sensibles aux fluctuations du marché et de la perte éventuelle pouvant découler de la sélection d'une ou de plusieurs variations hypothétiques. Par conséquent, l'information qui suit ne vise pas à décrire tous les risques que court Énergie Brookfield.

a) Risque de marché

Le risque de marché est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par Énergie Brookfield en raison de variations des prix du marché.

Énergie Brookfield est exposée au risque de marché découlant des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, de l'incidence des variations des taux d'intérêt et des passifs à taux variable. Le risque de marché est géré en finançant les actifs au moyen de passifs financiers libellés dans la même devise et assortis de modalités semblables quant aux taux d'intérêt, ainsi qu'en détenant des contrats financiers, tels que des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change, de façon à réduire au minimum le reste du risque couru. Les instruments financiers détenus par Énergie Brookfield qui sont assujettis au risque de marché comprennent les emprunts ainsi que les instruments financiers comme les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats sur marchandises. Les catégories d'instruments financiers qui peuvent donner lieu à une variabilité considérable sont décrites ci-après :

i) Risque de prix de l'électricité

Le risque de prix de l'électricité est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par Énergie Brookfield en raison de variations des prix de l'électricité. Le risque de prix de l'électricité est lié à la vente, par Énergie Brookfield, de la part de sa production non régie par contrat. Énergie Brookfield vise à vendre l'électricité en vertu de contrats à long terme afin d'assurer la stabilité des prix et de réduire son exposition aux marchés de gros.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du prix du marché de l'électricité aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du prix du marché, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % du prix de l'électricité du marché sur des contrats d'énergie dérivés en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Augmentation de 5 %	(3) \$	(3) \$	(1) \$	(10) \$	(4) \$	(7) \$
Diminution de 5 %	3	3	1	10	4	7

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

ii) Risque de change

Le risque de change est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur lié à un instrument financier détenu par Énergie Brookfield en raison de variations des taux de change.

Énergie Brookfield est exposée au dollar canadien, au réal brésilien, à l'euro, à la livre sterling, au peso colombien, à la roupie indienne, au rand sud-africain, au ringgit malais, au baht thaïlandais et au yuan chinois en raison des participations qu'elle détient dans des établissements étrangers. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport à ces monnaies étrangères augmentent la volatilité du résultat net et des autres éléments du résultat global. Énergie Brookfield est partie à des contrats de change dans le but surtout d'atténuer cette exposition.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du taux de change aux 31 décembre sur les instruments financiers d'Énergie Brookfield. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du taux de change, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % des taux de change du dollar américain sur les swaps de change en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Augmentation de 5 %	30 \$	4 \$	1 \$	44 \$	79 \$	51 \$
Diminution de 5 %	(30)	(4)	(1)	(44)	(79)	(51)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par Énergie Brookfield en raison de variations des taux d'intérêt.

Les actifs d'Énergie Brookfield consistent essentiellement en actifs physiques de longue durée. Les passifs financiers d'Énergie Brookfield sont principalement constitués de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à taux fixe grâce à des instruments financiers sur taux d'intérêt. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés au coût amorti. Énergie Brookfield détient aussi des contrats sur taux d'intérêt pour s'assurer des taux fixes sur certaines émissions à venir de titres de créance.

Énergie Brookfield conclura des swaps de taux d'intérêt visant à réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie d'Énergie Brookfield, principalement sur les intérêts à payer sur la dette à taux variable d'Énergie Brookfield, laquelle se limite à certains emprunts sans recours, dont la valeur totale du capital s'élevait à 3 764 millions \$ (4 176 millions \$ en 2017). De ce montant en capital, une tranche de 1 447 millions \$ (824 millions \$ en 2017) a été couverte à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La juste valeur des passifs comptabilisés relativement aux swaps de taux d'intérêt a été calculée selon un modèle d'évaluation utilisant des taux d'intérêt observables.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations des taux d'intérêt aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt et la dette à taux variable en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Augmentation de 1 %	(10) \$	17 \$	(17) \$	42 \$	54 \$	115 \$
Diminution de 1 %	11	(17)	17	(42)	(54)	(115)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du non-respect, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations contractuelles. L'exposition d'Énergie Brookfield au risque de crédit lié aux instruments financiers a trait essentiellement aux obligations des contreparties à l'égard des contrats d'énergie, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des transactions physiques d'électricité et de gaz.

Énergie Brookfield réduit au minimum le risque de crédit lié aux contreparties par le choix, la surveillance et la diversification des contreparties, et par l'utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques d'atténuation des risques de crédit. De même, les conventions d'achat d'électricité d'Énergie Brookfield sont examinées régulièrement et sont conclues presque exclusivement avec des clients qui ont un historique de crédit de longue date ou une notation de première qualité, ce qui limite le risque de non-recouvrement. Pour de plus amples renseignements sur le solde des créances clients d'Énergie Brookfield, se reporter à la note 22, « Créances clients et autres actifs courants ».

L'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre s'établissait comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Créances clients et autres créances à court terme	493	442
Montants à recevoir de parties liées	65	60
Autres actifs non courants	402	-
	960 \$	502 \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'Énergie Brookfield ne puisse pas combler des besoins de trésorerie ou s'acquitter d'une obligation à son échéance. Le risque de liquidité est atténué par les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'Énergie Brookfield et par son accès à des facilités de crédit non utilisées. Pour de plus amples renseignements sur la tranche non utilisée des facilités de crédit, se reporter à la note 13, « Emprunts ». Énergie Brookfield veille aussi à avoir accès aux marchés financiers et maintient une solide note de crédit de première qualité.

Énergie Brookfield est également exposée au risque lié au financement par emprunt. Ce risque est atténué par la nature à long terme des instruments d'emprunt et par l'échelonnement des dates d'échéance sur une longue période.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant classe les obligations en matière de trésorerie liées aux passifs d'Énergie Brookfield en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la durée restante entre les dates de clôture et la date d'échéance contractuelle. Comme les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés (majorés des coûts de financement non amortis et du cumul des amortissements, le cas échéant), ils pourraient ne pas correspondre aux montants présentés aux états consolidés de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	533 \$	- \$	- \$	533 \$
Passifs liés à des instruments financiers ¹	27	57	54	138
Montants à payer à des parties liées	101	-	-	101
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions	1	4	10	15
Emprunts de la société mère ¹	6	1 344	990	2 340
Emprunts sans recours ¹	489	2 806	5 164	8 459
Intérêts à payer sur les emprunts ²	577	1 906	1 684	4 167
Total	1 734 \$	6 117 \$	7 902 \$	15 753 \$
AU 31 DÉCEMBRE 2017 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	542 \$	- \$	- \$	542 \$
Passifs liés à des instruments financiers ¹	184	62	24	270
Montants à payer à des parties liées	112	-	-	112
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions	1	3	10	14
Emprunts de la société mère ¹	159	1 563	835	2 557
Emprunts sans recours ¹	1 517	3 024	4 744	9 285
Intérêts à payer sur les emprunts ²	634	1 924	1 697	4 255
Total	3 149 \$	6 576 \$	7 310 \$	17 035 \$

¹⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

²⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon des taux d'intérêt estimés.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs d'Énergie Brookfield évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2018	2017
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	173 \$	- \$	- \$	173 \$	799 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	181	-	-	181	284
Actifs liés à des instruments financiers ^{2, 3}					
Contrats d'énergie dérivés	-	3	-	3	-
Swaps de taux d'intérêt	-	9	-	9	6
Swaps de change	-	55	-	55	20
Placements dans des titres de capitaux propres ²	60	57	-	117	159
Immobilisations corporelles	-	-	29 025	29 025	27 096
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ³					
Contrats d'énergie dérivés	-	(22)	-	(22)	(19)
Swaps de taux d'intérêt	-	(116)	-	(116)	(155)
Swaps de change	-	-	-	-	(96)
Contrepartie éventuelle ⁴	-	-	(3)	(3)	(18)
Actifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ⁵	703	-	-	703	278
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Emprunts de la société mère	(1 640)	(727)	-	(2 367)	(2 641)
Emprunts sans recours	(370)	(8 326)	-	(8 696)	(9 838)
Total	(893) \$	(9 067) \$	29 022 \$	19 062 \$	15 875 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et le montant non courant inclus dans les autres actifs non courants.

²⁾ Les montants du niveau 2 comprennent les placements du Brookfield Infrastructure Debt Fund.

³⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

⁴⁾ Comprennent les regroupements d'entreprises et l'extinction des obligations en 2021 et 2024.

⁵⁾ La juste valeur correspond aux placements d'Énergie Brookfield dans les actions ordinaires cotées en Bourse de TerraForm Power Inc.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers d'Énergie Brookfield aux 31 décembre :

	2018		2017	
(EN MILLIONS)	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
Contrats d'énergie dérivés	3 \$	22 \$	(19) \$	(19) \$
Swaps de taux d'intérêt	9	116	(107)	(149)
Swaps de change	55	-	55	(76)
Placements dans des titres de capitaux propres	117	-	117	159
Total	184	138	46	(85)
Moins : tranche courante	60	27	33	(112)
Tranche non courante	124 \$	111 \$	13 \$	27 \$

Le tableau suivant présente la variation du montant total de la position nette du passif au titre des instruments financiers d'Énergie Brookfield aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates :

(EN MILLIONS)	Note	2018	2017	2016
Solde au début de l'exercice		(85)\$	(28)\$	(145)\$
Augmentations (diminutions) de la position nette du passif au titre des instruments financiers :				
(Perte latente) profit latent par le biais des autres éléments du résultat global sur les placements dans des titres de capitaux propres	a)	(16)	(20)	52
(Perte latente) par le biais du résultat net sur les contrats d'énergie dérivés	b)	(3)	(5)	-
(Perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les contrats d'énergie dérivés	b)	-	(17)	(28)
Profit latent (perte latente) par le biais du résultat net sur les swaps de taux d'intérêt	c)	17	1	(7)
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de taux d'intérêt	c)	14	18	(1)
Profit latent (perte latente) par le biais du résultat net sur les swaps de change	d)	76	(29)	3
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de change	d)	87	(94)	(61)
Acquisitions, règlements et autres		(44)	89	159
Solde à la fin de l'exercice		46 \$	(85)\$	(28)\$
Actifs liés à des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Placements dans des titres de capitaux propres	a)	117	159	136
Actifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :				
Contrats d'énergie dérivés	b)	3 \$	- \$	3 \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	-	1	1
Swaps de change	d)	32	19	10
Positions nettes		35 \$	20 \$	14 \$
Actifs dérivés désignés comme instruments de couverture :				
Contrats d'énergie dérivés	b)	- \$	- \$	5 \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	9	5	6
Swaps de change	d)	23	1	39
Positions nettes		32 \$	6 \$	50 \$
Passifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :				
Contrats d'énergie dérivés	b)	(7)\$	(5)\$	(3)\$
Swaps de taux d'intérêt	c)	(82)	(107)	(2)
Swaps de change	d)	-	(33)	(6)
Positions nettes		(89)\$	(145)\$	(11)\$
Passifs dérivés désignés comme instruments de couverture :				
Contrats d'énergie dérivés	b)	(15)\$	(14)\$	(2)\$
Swaps de taux d'intérêt	c)	(34)	(48)	(176)
Swaps de change	d)	-	(63)	(39)
Positions nettes		(49)\$	(125)\$	(217)\$
Total des instruments financiers, montant net		46 \$	(85)\$	(28)\$

a) Placements dans des titres de capitaux propres

Les placements dans des titres de capitaux propres sont détenus en vue d'atteindre un objectif économique donné, mis à part les opérations de négociation à court terme, et sont désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes ne peuvent être recyclés en résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif correspondant, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

Pour les périodes comparatives présentées conformément à IAS 39, les placements dans des titres de capitaux propres sont classés comme des titres disponibles à la vente et ont fait l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, des profits de 2 millions \$ (profits de 9 millions \$ en 2016) liés aux titres disponibles à la vente avaient été reclassés des autres éléments du résultat global au résultat net.

b) Contrats d'énergie dérivés

Énergie Brookfield a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'Énergie Brookfield à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des contrats d'énergie dérivés correspondent à celles des transactions prévues hautement probables (c.-à-d., montant notionnel et date prévue de paiement). Énergie Brookfield a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture étant donné que le risque sous-jacent des contrats d'énergie dérivés correspond parfaitement aux risques couverts. Pour tester l'efficacité de la couverture, Énergie Brookfield utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut découler de différents indices (par conséquent, de différentes courbes) liés au risque couvert des éléments couverts et des instruments de couverture.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des pertes de 6 millions \$ liés aux contrats d'énergie dérivés ont été réalisés et reclassés des autres éléments du résultat global aux produits dans les comptes consolidés de résultat (profits de 23 millions \$ en 2017 et de 48 millions \$ en 2016).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2018, des pertes latentes de 14 millions \$ (pertes de 9 millions \$ en 2017 et profits de 6 millions \$ en 2016) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des contrats d'énergie dérivés devraient être réglées ou reclassées en résultat net au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des prix du marché.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie dérivés désignés comme instruments de couverture :

Contrats d'énergie dérivés	31 décembre 2018
Valeur comptable (actif/passif)	(15) \$
Montant notionnel – en millions de dollars américains	188
Montant notionnel – en GWh	5 024
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice (\$/MWh)	37
Dates d'échéance	janv. 2019-déc. 2020
Ratio de couverture	1 :1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur	(8)
Variation de la juste valeur de l'élément couvert utilisé afin de déterminer l'efficacité de la couverture	9

La perte découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste « perte latente sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés de résultat liée aux contrats d'énergie dérivés (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevée à 2 millions \$.

c) Couvertures de taux d'intérêt

Énergie Brookfield a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des couvertures de taux d'intérêt correspondent à celles des emprunts à taux fixe correspondants (c.-à-d., montant notionnel, échéance, dates de paiement et dates de révision). Énergie Brookfield a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture étant donné que le risque sous-jacent des swaps de taux d'intérêt correspond parfaitement aux risques couverts. Pour tester l'efficacité de la couverture, Énergie Brookfield utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts.

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence asymétrique sur les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Au 31 décembre 2018, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 1 444 millions \$ étaient en cours (1 704 millions \$ en 2017), y compris 383 millions \$ (780 millions \$ en 2017) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture. Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré résultant de ces contrats est de 3,6 % (4,5 % en 2017 et 2,5 % en 2016).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les fluctuations nettes liées aux couvertures de flux de trésorerie réalisées et reclassées des autres éléments du résultat global à la charge d'intérêt – emprunts dans les comptes consolidés de résultat se sont traduites par des pertes de 14 millions \$ (20 millions \$ en 2017 et 16 millions \$ en 2016).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2018, des pertes latentes de 10 millions \$ (18 millions \$ en 2017 et 110 millions \$ en 2016) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de taux d'intérêt devraient être réglées ou reclassées en résultat net au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments au résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les couvertures de taux d'intérêt désignées comme instruments de couverture :

Swaps de taux d'intérêt	31 décembre 2018
Valeur comptable (actif/passif)	(25) \$
Montant notionnel – \$	178
Montant notionnel – \$ CA ¹	151
Montant notionnel – € ¹	377
Montant notionnel – £ ¹	99
Montant notionnel – COP ¹	256
Dates d'échéance	août 2019-sept. 2036
Ratio de couverture	
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur	8
Variation de la juste valeur de l'élément couvert utilisé afin de déterminer l'efficacité de la couverture	(2)

¹⁾ Les montants notionnels des couvertures de taux d'intérêt libellées en monnaies étrangères sont présentés en dollars américains équivalents en fonction du taux de change au comptant au 31 décembre 2018.

Le profit découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste « perte latente sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés de résultat lié aux contrats sur taux d'intérêt (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 9 millions \$.

d) Swaps de change

Énergie Brookfield a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque le placement net ou la transaction future libellée en monnaie étrangère créent un risque de change qui correspondra à celui de l'instrument de couverture correspondant. Brookfield a établi un ratio de couverture de 1:1 étant donné que le risque sous-jacent de l'instrument de couverture correspond parfaitement à la composante de risque couvert.

Au 31 décembre 2018, des contrats d'une valeur notionnelle totale de 1 844 millions \$ étaient en cours (2 306 millions \$ en 2017), y compris des valeurs notionnelles de 957 millions \$ (718 millions \$ en 2017) liées à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture.

Aucun profit latent ni aucune perte latente comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de change ne devraient être réglés ou reclassés en résultat net au cours des 12 prochains mois (pertes de 48 millions \$ en 2017 et de 1 million \$ en 2016). Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments au résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les swaps de change désignés comme instruments de couverture :

Swaps de change	31 décembre 2018
Valeur comptable (actif/passif)	23 \$
Montant notionnel des couvertures du dollar canadien ¹	419
Montant notionnel des couvertures de l'euro ¹	221
Montant notionnel des couvertures de la livre sterling ¹	247
Dates d'échéance	janv. 2019-déc. 2019
Ratio de couverture	1:1
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice	
Contrats de change à terme de gré à gré (\$ CA/\$)	1,34
Contrats de change à terme de gré à gré (€/€)	0,82
Contrats de change à terme de gré à gré (£/£)	0,76

¹⁾ Les montants notionnels sont exprimés en millions de dollars américains.

Le tableau suivant présente un rapprochement des réserves au titre des capitaux propres des porteurs de parts de société en commandite qui sont touchées par les instruments financiers :

(EN MILLIONS)	Couvertures de flux de trésorerie	Placements dans des titres de capitaux propres	Écart de conversion
Solde au 31 décembre 2017	(29) \$	15 \$	(378) \$
Partie efficace de la variation de la juste valeur découlant des :			
Contrats d'énergie dérivés	(1)	-	-
Swaps de taux d'intérêt	1	-	-
Swaps de change	-	-	42
Montants reclassés en résultat net	7	-	-
Réévaluation des emprunts désignés	-	-	87
Réévaluation des investissements nets dans des établissements à l'étranger libellés en monnaies étrangères	-	-	(324)
Évaluation des placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG	-	(8)	-
Incidence fiscale	(2)	-	(10)
Divers	(10)	(3)	(69)
Solde au 31 décembre 2018	(34) \$	4 \$	(652) \$

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) d'Énergie Brookfield analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie.

Nos activités sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) accumulation et divers (cogénération et biomasse) et 5) siège social, et les catégories hydroélectricité et énergie éolienne sont également segmentées par secteur géographique (notamment Amérique du Nord, Colombie, Brésil, Europe et Asie). Notre placement dans les sociétés TerraForm Power et TerraForm Global a donné lieu à la création du secteur énergie solaire, qui est dorénavant analysé de façon distincte. Notre placement dans First Hydro a également donné lieu à la création du secteur accumulation, qui est maintenant analysé collectivement avec nos activités de cogénération et de biomasse. Le secteur Colombie regroupe les résultats financiers des centrales hydroélectriques et de cogénération s'y rapportant. Les résultats de nos actifs éoliens en Afrique du Sud qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente ont été regroupés sous le secteur énergie éolienne en Asie. Le secteur siège social représente toutes les activités réalisées au-delà des secteurs individuels d'activité.

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata depuis le quatrième trimestre de 2017. Les informations au prorata reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent, aux porteurs de parts (les porteurs de la participation de commandité, des parts de société en commandite rachetables/échangeables et des parts de société en commandite), une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, amortissement des immobilisations corporelles, impôts exigible et différé et divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils comprennent la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits d'Énergie Brookfield sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

Énergie Brookfield présente donc ses résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, Énergie Brookfield fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Sauf lorsqu'il s'agit d'informations financières au prorata susmentionnées, les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables ». Énergie Brookfield analyse la performance de ses secteurs opérationnels en fonction des produits, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités.

Énergie Brookfield se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêt, de l'impôt sur le résultat, de l'amortissement des immobilisations corporelles, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions aux porteurs d'actions privilégiées et aux commanditaires détenant des parts privilégiées et d'autres éléments typiques généralement ponctuels.

Énergie Brookfield utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement de ses activités, qui correspondent au BAIIA ajusté, moins les coûts de service de gestion, les intérêts et l'impôt exigible, et sont ajustés pour tenir compte de la composante trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle et des distributions aux porteurs d'actions privilégiées et aux commanditaires détenant des parts privilégiées.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Attribuable aux porteurs de parts											Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹
	Hydroélectricité			Énergie éolienne				Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Asie							
Produits	893	244	216	219	73	42	12	146	85	-	1 930	(286)	1 338	2 982
Autres produits	12	5	4	2	11	-	-	5	-	7	46	(7)	11	50
Coûts d'exploitation directs	(286)	(76)	(94)	(64)	(27)	(9)	(4)	(34)	(36)	(23)	(653)	86	(469)	(1 036)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	207	20	227
BAIIA ajusté	619	173	126	157	57	33	8	117	49	(16)	1 323	-	900	
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(80)	(80)	-	-	(80)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(172)	(22)	(38)	(63)	(17)	(9)	(4)	(45)	(17)	(99)	(486)	82	(301)	(705)
Impôt exigible	(4)	(9)	(2)	(1)	(2)	-	1	-	-	-	(17)	3	(16)	(30)
Distributions attribuables aux éléments suivants :														
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)	-	-	(38)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(26)	(26)	-	-	(26)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(85)	(12)	(97)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(571)	(571)
Fonds provenant des activités	443	142	86	93	38	24	5	72	32	(259)	676	-	-	
Amortissement des immobilisations corporelles	(231)	(136)	(18)	(122)	(43)	(13)	(2)	(40)	(23)	(2)	(630)	96	(285)	(819)
Change et perte latente sur les instruments financiers	(1)	(1)	7	2	9	(10)	3	(9)	(2)	-	(2)	(3)	(29)	(34)
Recouvrement d'impôt différé	(1)	1	18	20	2	-	-	21	-	24	85	(50)	54	89
Divers	(21)	(3)	(6)	(11)	(1)	-	(2)	(11)	(9)	(23)	(87)	19	(14)	(82)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(62)	-	(62)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274	274
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	189	3	87	(18)	5	1	4	33	(2)	(260)	42	-	-	42

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 68 millions \$ comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 297 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Attribuable aux porteurs de parts										Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹
	Hydroélectricité			Énergie éolienne									
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	945	243	191	161	46	26	8	59	-	1 679	(74)	1 020	2 625
Autres produits	1	12	2	-	-	-	-	6	19	40	(11)	18	47
Coûts d'exploitation directs	(281)	(77)	(94)	(42)	(20)	(4)	(2)	(32)	(25)	(577)	28	(429)	(978)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57	-	57
BAIIA ajusté	665	178	99	119	26	22	6	33	(6)	1 142	-	609	-
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	(82)	(82)	-	-	(82)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(180)	(18)	(42)	(45)	(10)	(6)	(3)	(14)	(89)	(407)	21	(246)	(632)
Impôt exigible	1	(12)	(5)	-	(1)	-	(1)	-	-	(18)	1	(22)	(39)
Distributions attribuables aux éléments suivants :													
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	(28)	(28)	-	-	(28)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	(26)	(26)	-	-	(26)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22)	-	(22)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(341)	(341)
Fonds provenant des activités	486	148	52	74	15	16	2	19	(231)	581	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(220)	(142)	(26)	(90)	(25)	(7)	(4)	(25)	-	(539)	22	(265)	(782)
Change et perte latente sur les instruments financiers	(12)	(3)	(3)	1	(14)	-	(1)	-	(15)	(47)	2	(1)	(46)
Charge d'impôt différé	(67)	2	(10)	28	5	-	1	-	16	(25)	(3)	(21)	(49)
Divers	(17)	(8)	6	(4)	4	2	(3)	-	(6)	(26)	12	(1)	(15)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(33)	-	(33)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	288	288
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	170	(3)	19	9	(15)	11	(5)	(6)	(236)	(56)	-	-	(56)

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 2 millions \$ comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 53 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹
	Hydroélectricité			Énergie éolienne			Accumulation et divers	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil						
Produits	819	187	192	151	56	17	58	1	1 481	(37)	1 008	2 452
Autres produits	24	13	3	-	-	-	(1)	8	47	-	17	64
Coûts d'exploitation directs	(295)	(70)	(107)	(36)	(24)	(4)	(26)	(24)	(586)	16	(468)	(1 038)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	21
BAIIA ajusté	548	130	88	115	32	13	31	(15)	942	-	557	-
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	(62)	(62)	-	-	(62)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(177)	(24)	(36)	(41)	(14)	(7)	(12)	(91)	(402)	12	(216)	(606)
Impôt exigible	(4)	(9)	(6)	-	-	-	-	-	(19)	-	(25)	(44)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(15)	(15)	-	-	(15)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)	-	-	(25)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(12)	-	(12)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(316)	(316)
Fonds provenant des activités	367	97	46	74	18	6	19	(208)	419	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(244)	(125)	(31)	(80)	(38)	(4)	(18)	-	(540)	11	(252)	(781)
Change et perte latente sur les instruments financiers	1	-	1	-	-	-	2	-	4	-	-	4
Charge (recouvrement) d'impôt différé	31	7	6	49	6	-	-	(21)	78	-	19	97
Divers	(27)	(5)	3	4	6	(1)	(2)	(4)	(26)	(2)	(18)	(46)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	251	251
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	128	(26)	25	47	(8)	1	1	(233)	(65)	-	-	(65)

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de néant comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 65 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau suivant présente de l'information relative à certains éléments de l'état de la situation financière d'Énergie Brookfield par secteur :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts											Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS
	Hydroélectricité			Énergie éolienne					Accumulation et divers	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Asie	Énergie solaire						
Au 31 décembre 2018 :														
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 \$	7 \$	37 \$	30 \$	29 \$	5 \$	2 \$	41 \$	9 \$	3 \$	169 \$	(81) \$	85 \$	173 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11 498	1 609	1 907	2 480	819	348	36	1 354	686	(9)	20 728	(3 529)	11 826	29 025
Total de l'actif	12 125	1 868	2 105	2 554	939	379	56	1 650	746	161	22 583	(2 483)	14 003	34 103
Total des emprunts	2 995	419	198	1 204	463	75	31	1 021	249	2 334	8 989	(1 972)	3 701	10 718
Autres passifs	2 764	434	150	536	124	7	3	255	31	211	4 515	(511)	2 175	6 179
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 : Nouvelles immobilisations corporelles	96	7	30	11	10	-	-	9	3	6	172	(16)	145	301
Au 31 décembre 2017 :														
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 \$	14 \$	40 \$	18 \$	19 \$	7 \$	103 \$	90 \$	11 \$	7 \$	330 \$	(30) \$	499 \$	799 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11 396	1 303	1 908	1 798	482	304	11	602	625	-	18 429	(1 451)	10 118	27 096
Total de l'actif	11 709	1 574	2 149	1 888	532	443	31	765	691	180	19 962	(1 040)	11 982	30 904
Total des emprunts	3 049	447	200	1 005	233	192	9	499	253	2 552	8 439	(848)	4 175	11 766
Autres passifs	2 188	354	180	333	101	16	9	74	51	234	3 540	(191)	1 507	4 856
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 : Nouvelles immobilisations corporelles	90	8	59	6	34	-	-	-	13	10	220	(10)	144	354

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par région géographique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
États-Unis	926 \$	871 \$	786 \$
Colombie	896	797	819
Canada	428	480	442
Brésil	429	366	269
Europe	126	111	136
Asie	177	-	-
	2 982 \$	2 625 \$	2 452 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par région géographique :

(EN MILLIONS)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
États-Unis	12 705 \$	11 131 \$
Colombie	6 665	5 401
Canada	5 705	5 810
Brésil	3 553	3 479
Europe	1 624	1 332
Asie	342	664
	30 594 \$	27 817 \$

7. AUTRES PRODUITS

Les autres produits d'Énergie Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Produits d'intérêts et divers	22 \$	32 \$	41 \$
Profit sur les placements disponibles à la vente	-	15	-
Profits réalisés au règlement de contrats de change	28	-	23
	50 \$	47 \$	64 \$

8. COÛTS D'EXPLOITATION DIRECTS

Les coûts d'exploitation directs d'Énergie Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2018	2017	2016
Activités, entretien et administration		581 \$	567 \$	553 \$
Redevances sur l'eau, impôt foncier et autres		142	161	149
Achat de combustible et d'électricité ¹		289	226	313
Frais de commercialisation de l'énergie	27	24	24	23
		1 036 \$	978 \$	1 038 \$

¹⁾ L'achat de combustible et d'électricité est principalement attribuable à notre portefeuille en Colombie.

9. DIVERS

Le poste « divers » d'Énergie Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre se composait de ce qui suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Coûts de transaction	2 \$	9 \$	22 \$
Variation de la juste valeur des immobilisations corporelles	44	33	36
Divers	36	(27)	(12)
	82 \$	15 \$	46 \$

10. ÉCART DE CONVERSION

L'écart de conversion d'Énergie Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre présenté dans les états consolidés du résultat global s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2018	2017	2016
Écart de conversion sur ce qui suit :				
Immobilisations corporelles à la juste valeur	12	(1 512) \$	506 \$	1 186 \$
Emprunts	13	537	(282)	(244)
Passifs et actifs d'impôt différé	11	184	(82)	(157)
Autres actifs et passifs		(34)	48	201
		(825) \$	190 \$	986 \$

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes du recouvrement (de la charge) d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Recouvrement (charge) d'impôt applicable à l'élément suivant :			
Impôt exigible			
Attribuable à la période considérée	(30) \$	(39) \$	(44) \$
Impôt différé			
Impôts sur le résultat – création et reprise des différences temporaires	2 \$	8 \$	71 \$
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	95	(42)	35
Lié à des différences temporaires non comptabilisées et à des pertes fiscales	(8)	(15)	(9)
	89 \$	(49) \$	97 \$
Total du recouvrement (de la charge) d'impôt	59 \$	(88) \$	53 \$

Les principales composantes du recouvrement (de la charge) d'impôt différé pour les exercices clos les 31 décembre comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Impôt différé attribuable aux éléments suivants :			
Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2) \$	(4) \$	2 \$
Divers	(20)	15	(7)
Écart de réévaluation			
Création et reprise des différences temporaires	(1 117)	(248)	(55)
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	54	586	19
	(1 085) \$	349 \$	(41) \$

(La charge) le recouvrement d'impôt au taux effectif d'Énergie Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre est différent(e) du recouvrement au taux prévu par la loi en raison des différences suivantes :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
(Charge) recouvrement d'impôt au taux prévu par la loi ¹	(100) \$	(50) \$	5 \$
Diminution (augmentation) découlant des éléments suivants :			
Augmentation des actifs d'impôt non comptabilisés	(8)	(15)	(9)
Écart entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition futur	95	(37)	43
Résultat des filiales imposé à différents taux	75	14	14
Divers	(3)	-	-
Recouvrement (charge) d'impôt au taux effectif	59 \$	(88) \$	53 \$

¹⁾ La charge d'impôt au taux prévu par la loi est calculée au taux d'imposition applicable au résultat dans les pays concernés.

Le rapprochement susmentionné s'est fait en regroupant les données de toutes les filiales d'Énergie Brookfield en appliquant le taux d'imposition de chaque administration fiscale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le taux d'imposition effectif d'Énergie Brookfield s'est établi à (17,15) % (63,31 % en 2017 et 384,03 % en 2016). Le taux d'imposition effectif est inférieur au taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux, des changements législatifs au cours de l'exercice visant les taux d'imposition et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente la date d'expiration, s'il y a lieu, des actifs d'impôt différé non comptabilisés aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
De 2019 à 2023	3 \$	8 \$	- \$
2024 et par la suite	85	108	98
	88 \$	116 \$	98 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé des différences temporaires suivantes ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Pertes autres qu'en capital	Écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable	(Passifs) actifs nets d'impôt différé
Au 1 ^{er} janvier 2016	458 \$	(2 996) \$	(2 538) \$
Comptabilisés en résultat net	24	73	97
Comptabilisés dans les capitaux propres	17	(48)	(31)
Regroupements d'entreprises	-	(1 020)	(1 020)
Écart de conversion	-	(160)	(160)
Au 31 décembre 2016	499	(4 151)	(3 652)
Comptabilisés en résultat net	(97)	48	(49)
Comptabilisés dans les capitaux propres	13	341	354
Regroupements d'entreprises	79	(63)	16
Écart de conversion	14	(94)	(80)
Au 31 décembre 2017	508	(3 919)	(3 411)
Comptabilisés en résultat net	(60)	149	89
Comptabilisés dans les capitaux propres	1	(985)	(984)
Regroupements d'entreprises	-	73	73
Écart de conversion	(20)	204	184
Au 31 décembre 2018	429 \$	(4 478) \$	(4 049) \$

Les passifs d'impôt différé comprennent des passifs de 3 685 millions \$ (2 561 millions \$ en 2017 et 2 948 millions \$ en 2016) découlant de réévaluations d'immobilisations corporelles comptabilisées dans les capitaux propres.

La différence temporaire imposable attribuable à la participation d'Énergie Brookfield dans ses filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises s'élève à 3 398 millions \$ (1 549 millions \$ en 2017 et 1 380 millions \$ en 2016). Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états financiers au titre de cette différence temporaire imposable.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Notes	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ²
Au 31 décembre 2015		14 847 \$	3 233 \$	- \$	278 \$	18 358 \$
Ajouts		269	71	-	18	358
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3	5 731	10	-	-	5 741
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global						
Variation de la juste valeur		190	187	-	54	431
Change		1 114	21	-	51	1 186
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net						
Variation de la juste valeur		(17)	(10)	-	(9)	(36)
Amortissement des immobilisations corporelles		(565)	(199)	-	(17)	(781)
Au 31 décembre 2016		21 569 \$	3 313 \$	- \$	375 \$	25 257 \$
Ajouts		253	95	-	6	354
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3	-	670	575	-	1 245
Cessions		-	(338)	-	-	(338)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global						
Variation de la juste valeur		828	91	-	(32)	887
Change		332	177	-	(3)	506
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net						
Variation de la juste valeur		(20)	(8)	-	(5)	(33)
Amortissement des immobilisations corporelles		(563)	(197)	-	(22)	(782)
Au 31 décembre 2017		22 399 \$	3 803 \$	575 \$	319 \$	27 096 \$
Ajouts		212	36	47	6	301
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3	-	125	86	-	211
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	4	-	(58)	(691)	-	(749)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global						
Variation de la juste valeur		3 775	466	313	4	4 558
Change		(1 138)	(256)	(77)	(41)	(1 512)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net						
Variation de la juste valeur		(33)	(20)	-	(8)	(61)
Amortissement des immobilisations corporelles		(536)	(236)	(25)	(22)	(819)
Au 31 décembre 2018		24 679 \$	3 860 \$	228 \$	258 \$	29 025 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des immobilisations incorporelles de 11 millions \$ (13 millions \$ en 2017 et 14 millions \$ en 2016) et des actifs en construction de 388 millions \$ (601 millions \$ en 2017 et 663 millions \$ en 2016).

La juste valeur des immobilisations corporelles d'Énergie Brookfield est calculée comme il est décrit à la note 1 h), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation » et à la note 1 q) i), « Estimations critiques – Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à Énergie Brookfield d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Se reporter à la note 1 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ». Énergie Brookfield a classé ses immobilisations corporelles dans le niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les dates de sortie utilisés dans l'application de la méthode d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Amérique du Nord		Colombie		Brésil		Europe	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation ¹								
Visés par contrat	4,8 % - 5,6 %	4,9 % - 6,0 %	9,6 %	11,3 %	9,0 %	8,9 %	4,0 % - 4,3 %	4,1 % - 4,5 %
Non visés par contrat	6,4 % - 7,2 %	6,5 % - 7,6 %	10,9 %	12,6 %	10,3 %	10,2 %	5,8 % - 6,1 %	5,9 % - 6,3 %
Taux de capitalisation final ²	6,1 % - 7,1 %	6,2 % - 7,5 %	10,4 %	12,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Date de sortie	2038	2037	2038	2037	2047	2032	2033	2031

¹⁾ Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction des risques propres à l'actif.

²⁾ Le taux de capitalisation final ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques aux États-Unis, au Canada et en Colombie.

Le tableau ci-après résume l'incidence d'une variation des taux d'actualisation, des prix de l'électricité et des taux de capitalisation finaux sur la juste valeur des immobilisations incorporelles.

2018					
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation	(770) \$	(180) \$	(80) \$	(20) \$	(1 050) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	840	190	80	20	1 130
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie	800	440	100	20	1 360
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie	(800)	(440)	(100)	(20)	(1 360)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final ¹	(210)	(30)	-	-	(240)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final ¹	230	30	-	-	260

2017					
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation	(710) \$	(130) \$	(50) \$	(20) \$	(910) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	770	130	50	20	970
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie	620	370	70	20	1 080
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie	(620)	(370)	(70)	(20)	(1 080)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final ¹	(180)	(20)	-	-	(200)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final ¹	190	20	-	-	210

¹⁾ Le taux de capitalisation final ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques aux États-Unis, au Canada et en Colombie.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques aux États-Unis, au Canada et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, majoré de la durée du renouvellement de 30 ans non récurrent visant la majorité de nos actifs hydroélectriques. En novembre 2016, le gouvernement fédéral du Brésil a adopté une nouvelle loi permettant une prolongation non récurrente des licences liées à l'autorisation des centrales hydroélectriques comptant une puissance installée de 5 MW à 50 MW. Ce n'est qu'après que le gouvernement fédéral du Brésil a clarifié sa position par rapport aux exigences techniques et celles liées aux coûts associées à la prolongation de l'autorisation en juin 2018 qu'Énergie Brookfield a considéré la prolongation non récurrente de 30 ans dans l'évaluation de ses actifs hydroélectriques pertinents au Brésil. La durée résiduelle moyenne pondérée de l'autorisation ou de la durée d'utilité de l'actif de concession au 31 décembre 2018, compte tenu du renouvellement de

30 ans non récurrent pour les actifs hydroélectriques touchés, était de 29 ans (15 ans en 2017). Par conséquent, aucune valeur finale n'est attribuée aux actifs hydroélectriques au Brésil à la fin de la durée de l'autorisation.

Le tableau ci-dessous résume le pourcentage du total de la production visée par contrat aux termes de conventions d'achat d'électricité au 31 décembre 2018 :

	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
De 1 an à 10 ans	57 %	22 %	69 %	72 %
De 11 ans à 20 ans	34 %	0 %	35 %	25 %

Le tableau suivant résume les prix de l'électricité provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme qui sont directement liées à des actifs de production d'énergie connexes :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
De 1 an à 10 ans	83 \$	201 000 COP	286 R\$	93 €
De 11 ans à 20 ans	80	-	397	111

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

Le tableau suivant résume les estimations des prix futurs de l'électricité :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
De 1 an à 10 ans	68 \$	252 000 COP	287 R\$	79 €
De 11 ans à 20 ans	116	354 000	452	92

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

La vision à long terme d'Énergie Brookfield est intimement liée au coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2022 à 2025. Une variation d'une autre année ferait augmenter ou diminuer la juste valeur des immobilisations corporelles d'environ 150 millions \$ (160 millions \$ en 2017).

Si les immobilisations corporelles réévaluées d'Énergie Brookfield avaient été évaluées selon le coût historique, la valeur comptable, déduction faite de l'amortissement cumulé, se serait établie comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Hydroélectricité	11 888 \$	12 740 \$
Énergie éolienne	2 753	3 030
Énergie solaire	260	621
Divers ¹	246	312
	15 147 \$	16 703 \$

¹⁾ Comprend les immobilisations de biomasse et de cogénération.

13. EMPRUNTS

Emprunts de la société mère

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts de la société mère aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2018				2017			
	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)			Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)		
Facilités de crédit	3,3	4,4	727 \$	727 \$	2,6	4,5	887 \$	887 \$
Billets à moyen terme								
Série 3 (200 \$ CA)	-	-	- \$	- \$	5,3	0,8	159 \$	163 \$
Série 4 (150 \$ CA)	5,8	17,9	110	124	5,8	18,9	119	144
Série 7 (450 \$ CA)	5,1	1,8	330	342	5,1	2,8	358	382
Série 8 (400 \$ CA)	4,8	3,1	293	309	4,8	4,1	318	344
Série 9 (400 \$ CA)	3,8	6,4	293	288	3,8	7,4	318	321
Série 10 (500 \$ CA)	3,6	8,0	367	357	3,6	9,0	398	400
Série 11 (300 \$ CA)	4,3	10,0	220	220	-	-	-	-
	4,4	6,5	1 613 \$	1 640 \$	4,5	6,4	1 670 \$	1 754 \$
Total des emprunts de la société mère			2 340	2 367			2 557	2 641
Déduire : coûts de financement non amortis ¹			(6)				(5)	
Déduire : tranche courante			(6)				(159)	
			2 328 \$				2 393 \$	

¹⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Le tableau suivant présente la variation des coûts de financement non amortis des emprunts de la société mère pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Emprunts de la société mère			
Coûts de financement non amortis au début de l'exercice	5 \$	6 \$	5 \$
Autres coûts de financement	2	-	2
Amortissement des coûts de financement	(1)	(1)	(1)
Coûts de financement non amortis à la fin de l'exercice	6 \$	5 \$	6 \$

Facilités de crédit

En juin 2018, Énergie Brookfield a prolongé d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2023, les facilités de crédit de la société mère d'un montant en capital totalisant 1,7 milliard \$. Ces facilités de crédit sont destinées aux fins générales du fonds de roulement et aux fins d'émission de lettres de crédit. Les facilités de crédit portent intérêt au taux applicable, majoré de la marge applicable. La marge applicable est établie selon la note attribuée aux titres d'emprunt à long terme de premier rang non garantis d'Énergie Brookfield. À l'heure actuelle, elle est de 1,20 %.

En mai 2018, Énergie Brookfield a conclu une entente visant une facilité de lettres de crédit garanties par un organisme de crédit à l'exportation d'un montant de 300 millions \$. Au 31 décembre 2018, un montant de 201 millions \$ avait été utilisé sur cette facilité, qui est dorénavant utilisée en remplacement de la facilité de crédit renouvelable d'Énergie Brookfield.

En décembre 2018, Énergie Brookfield a prolongé de un an, jusqu'en décembre 2019, l'échéance de la facilité de crédit non garantie confirmée d'un montant en capital de 400 millions \$ fournie par Brookfield Asset Management. Le taux d'intérêt correspond au TIOL, majoré jusqu'à 2 %. Au 31 décembre 2018, Énergie Brookfield avait remboursé tous les montants empruntés aux termes de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie d'un montant en capital de 400 millions \$, majorés de l'intérêt. Au cours de l'exercice, Brookfield Asset Management a également placé en dépôt un montant de 200 millions \$ auprès

d'Énergie Brookfield, lequel a depuis été remboursé en totalité, y compris l'intérêt couru. La charge d'intérêts sur le dépôt et sur les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a totalisé 8 millions \$ (1 million \$ en 2017). Après le 31 décembre 2018, Brookfield Asset Management a placé des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield d'un montant de 251 millions \$.

Pour répondre aux fins générales de la société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve du service de la dette.

Le tableau qui suit résume la portion non utilisée des facilités de crédit de la société mère aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Facilités de crédit autorisées de la société mère ¹	2 100 \$	2 090 \$
Emprunts effectués aux termes des facilités de crédit de la société mère ¹	(721)	(685)
Lettres de crédit émises	(8)	(193)
Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère	1 371 \$	1 212 \$

¹⁾ Les montants sont garantis par Énergie Brookfield. Ne tiennent pas compte d'un montant de 6 millions \$ (202 millions \$ en 2017) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

Billets à moyen terme

Les emprunts de la société mère sont des obligations contractées par une filiale de financement d'Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Partners ULC (« Finco ») (se reporter à la note 30 « Filiales faisant appel public à l'épargne »). Finco peut rembourser de temps à autre une partie ou la totalité des emprunts, conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Le solde est exigible à l'échéance et les intérêts sur les emprunts de la société mère sont payés semestriellement. Les billets à terme à payer par Finco sont garantis sans condition par Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP ») et certaines autres filiales.

Le 20 septembre 2018, Énergie Brookfield a réalisé l'émission de billets à moyen terme de série 11 d'un montant en capital de 300 millions \$ CA (231 millions \$), assortis d'un taux d'intérêt fixe de 4,25 % et venant à échéance en janvier 2029. Il s'agit de la première émission d'une obligation verte par Énergie Brookfield afin d'obtenir du financement.

En novembre 2018, Énergie Brookfield a remboursé à l'échéance des billets à moyen terme d'un capital de 200 millions \$ CA (153 millions \$).

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts sans recours, à long terme, et grevant des actifs précis, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») et le Canadian Dollar Offered Rate (le « taux CDOR »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou du taux du certificat de dépôt interbancaire, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont assortis de taux variables de l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de la Banque centrale de Colombie, ou de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Banque centrale

de Colombie, majorés d'une marge. Les emprunts sans recours en Inde se composent de dettes libellées en dollars américains à taux fixe.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2018				2017			
	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée		Valeur comptable	Juste valeur estimée
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)			Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)		
Emprunts sans recours								
Hydroélectricité	6,1	9,2	6 318 \$	6 517 \$	6,3	8,8	6 392 \$	6 813 \$
Énergie éolienne	4,7	10,8	1 908	1 951	5,8	9,7	2 211	2 343
Énergie solaire	6,0	7,1	142	133	11,1	7,6	643	643
Accumulation et divers	4,0	4,9	91	95	8,4	17,8	39	39
Total	5,7	9,5	8 459 \$	8 696 \$	6,5	9,0	9 285 \$	9 838 \$
Ajouter : primes non amorties ¹			1				1	
Déduire : coûts de financement non amortis ¹			(76)				(72)	
Déduire : tranche courante			(489)				(1 517)	
			7 895 \$				7 697 \$	

¹⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Les remboursements futurs des emprunts sans recours d'Énergie Brookfield, pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont comme suit :

(EN MILLIONS)	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	306	446	164	491	1 084	3 827	6 318
Énergie éolienne	169	119	129	128	161	1 202	1 908
Énergie solaire	13	-	4	-	-	125	142
Accumulation et divers	1	1	77	1	1	10	91
	489 \$	566 \$	374 \$	620 \$	1 246 \$	5 164 \$	8 459 \$

Le tableau suivant présente la variation des coûts de financement non amortis des emprunts sans recours pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Emprunts sans recours			
Coûts de financement non amortis au début de l'exercice	72 \$	74 \$	54 \$
Autres coûts de financement	21	16	41
Amortissement des coûts de financement	(12)	(14)	(17)
Écart de conversion et autres	(5)	(4)	(4)
Coûts de financement non amortis à la fin de l'exercice	76 \$	72 \$	74 \$

Le 19 janvier 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement associé à sa centrale d'accumulation par pompage au Royaume-Uni d'une puissance de 2,1 GW comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence en contractant des emprunts sans recours de 60 millions £ (83 millions \$) et une facilité de lettre de crédit de 90 millions £ (125 millions \$). Les emprunts sans recours viennent à échéance en 2021 et portent intérêt au TIOL, majoré d'une marge de 2,75 %.

Le 29 janvier 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement de 130 millions R\$ (40 millions \$) à l'égard d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 19 MW en cours de construction au Brésil. L'emprunt porte intérêt à un taux de la TJLP, majoré de 2,15 %, et vient à échéance en 2038.

Le 15 février 2018, Énergie Brookfield a conclu un refinancement associé à une centrale hydroélectrique d'une puissance de 296 MW aux États-Unis. Le financement consistait en une obligation verte capitalisée à l'échéance d'un montant de 350 millions \$ portant intérêt à un taux de 4,5 % et venant à échéance en 2033. Le produit a été affecté au remboursement du montant en capital de 315 millions \$, et l'excédent a été distribué aux investisseurs.

Le 22 février 2018, TerraForm Global a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 400 millions \$ portant intérêt à un taux de 6,13 % et venant à échéance en mars 2026. Avec la trésorerie en caisse, le produit a été affecté au remboursement du montant de 760 millions \$ lié aux billets de premier rang portant intérêt à un taux de 9,75 % et venant à échéance en 2022. De plus, TerraForm Global a conclu une facilité de crédit renouvelable de 45 millions \$ venant à échéance en février 2021.

Le 27 février 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement d'obligations associé aux activités en Colombie. Le financement consistait en obligations non garanties de premier rang d'un capital de 750 milliards COP (262 millions \$) dont les échéances sont de 7, 12 et 30 ans et portent intérêt respectivement à un taux de 7,12 %, à un taux fondé sur l'IPC majoré de 3,56 % et à un taux fondé sur l'IPC majoré de 3,99 %.

Le 20 avril 2018, Énergie Brookfield a réalisé un refinancement d'un montant de 160 millions R\$ (47 millions \$) associé à une centrale hydroélectrique au Brésil d'une puissance de 120 MW. L'emprunt porte intérêt au taux du certificat de dépôt interbancaire, majoré de 2,00 %, et vient à échéance en octobre 2023.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Énergie Brookfield a réalisé un refinancement visant des emprunts bancaires jusqu'à concurrence de 1 762 milliards COP (634 millions \$) associé aux activités en Colombie. Les nouveaux emprunts viennent à échéance entre 2025 et 2030 à des taux fondés sur l'IBR majoré d'une fourchette de 2,97 % à 3,70 %.

Le 31 août 2018, Énergie Brookfield a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 338 milliards COP (111 millions \$) associé aux activités en Colombie. Cet emprunt amortissable porte intérêt à 7,48 % et vient à échéance en août 2025.

Le 14 septembre 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement de 250 millions R\$ (60 millions \$) associé à la centrale hydroélectrique au Brésil. Cette obligation non garantie porte intérêt à 113 % du certificat de dépôt interbancaire et vient à échéance en septembre 2023.

Le 28 septembre 2018, Énergie Brookfield a accru sa dette associée à un portefeuille éolien en Ontario d'une puissance de 166 MW par la voie d'un placement privé d'un montant de 60 millions \$ CA (46 millions \$). La dette porte intérêt à un taux fixe de 4,86 % et vient à échéance en août 2031.

Le 26 octobre 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement de 29 millions £ (37 millions \$) associé à l'acquisition d'une centrale éolienne en Irlande du Nord d'une puissance de 23 MW. La dette vient à échéance en septembre 2036 et porte intérêt au TIOL en GBP, majoré d'une marge de 1,85 %.

Le 26 novembre 2018, Énergie Brookfield a réalisé une émission de papier commercial d'un montant en capital de 250 milliards COP (77 millions \$) associée aux activités en Colombie. Le papier commercial porte intérêt au taux fondé sur l'IBR, majoré de 0,70 %, et est d'une durée de 330 jours.

Le 11 décembre 2018, Énergie Brookfield a prolongé de deux ans, jusqu'en janvier 2023, l'échéance d'un emprunt auprès d'une banque locale de 593 milliards COP (186 millions \$) et d'un emprunt bancaire de 196 millions \$ associés aux activités en Colombie. La tranche libellée en COP porte intérêt au taux fondé sur l'IBR, majoré de 3,50 %, alors que la tranche libellée en dollars américains porte intérêt au TIOL, majoré de 2,50 %.

Le 12 décembre 2018, Énergie Brookfield a conclu un refinancement de 190 millions \$ associé à un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis d'une puissance de 377 MW. L'emprunt porte intérêt au TIOL, majoré d'une marge de 3,00 % et vient à échéance en décembre 2022.

Le 20 décembre 2018, Énergie Brookfield a conclu un refinancement de 150 millions \$ CA (111 millions \$) associé à un portefeuille hydroélectrique au Canada d'une puissance de 488 MW. L'emprunt porte intérêt au taux CDOR, majoré d'une marge de 1,40 %, et vient à échéance en novembre 2020.

Le 20 décembre 2018, Énergie Brookfield a conclu un refinancement de 160 millions \$ CA (119 millions \$) associé à un portefeuille hydroélectrique au Canada d'une puissance de 351 MW. L'emprunt porte intérêt au taux CDOR, majoré d'une marge de 1,60 %, et vient à échéance en juin 2023.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts d'Énergie Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	1 ^{er} janvier	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	Sans effet de trésorerie				31 décembre
			Acquisitions	Détenus en vue de la vente	Cession	Divers ¹	
2018							
Emprunts de la société mère	2 552 \$	(88)	-	-	-	(130)	2 334 \$
Emprunts sans recours	9 214 \$	(178)	90	(360)	-	(382)	8 384 \$
2017							
Emprunts de la société mère	2 229 \$	191	-	-	-	132	2 552 \$
Emprunts sans recours	7 953 \$	76	1 188	-	(173)	170	9 214 \$

¹⁾ Comprend le change et l'amortissement de la prime et des coûts de financement non amortis.

14. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle d'Énergie Brookfield se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	8 129 \$	6 298 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	66	58
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	3 252	2 843
Actions privilégiées	568	616
	12 015 \$	9 815 \$

Le 31 octobre 2018, Énergie Brookfield a conclu la vente d'une participation ne donnant pas le contrôle de 25 % dans un portefeuille regroupant certains actifs hydroélectriques au Canada. Une contrepartie en trésorerie de 390 millions \$ CA a été reçue de la part des actionnaires ne détenant pas le contrôle. Une réévaluation des immobilisations corporelles connexes a été effectuée immédiatement avant la vente conformément à notre décision d'appliquer la méthode de réévaluation. À la conclusion de la vente, Énergie Brookfield a comptabilisé un profit de 11 millions \$ directement dans les capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III	Portefeuille hydro- électrique au Canada	The Catalyst Group	Investisseurs institution- nels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	Divers	Total
Au 31 décembre 2015	958 \$	1 441 \$	- \$	- \$	121 \$	- \$	- \$	67 \$	2 587 \$
Résultat net	(18)	(16)	15	-	16	47	19	2	65
Autres éléments du résultat global	46	228	-	-	2	148	205	6	635
Apports en capital	-	74	1 074	-	-	1 473	-	-	2 621
Acquisition	-	-	-	-	-	-	1 417	-	1 417
Distributions	(23)	(73)	(7)	-	(12)	-	-	(4)	(119)
Ajustements découlant de l'OPA obligatoire	-	-	3	-	-	7	(1 627)	-	(1 617)
Au 31 décembre 2016	963 \$	1 654 \$	1 085 \$	- \$	127 \$	1 675 \$	14 \$	71 \$	5 589 \$
Résultat net	(29)	(13)	33	-	12	47	-	3	53
Autres éléments du résultat global	(76)	269	111	-	2	78	(1)	-	383
Apports en capital	-	89	186	-	-	19	-	-	294
Acquisition	-	-	525	-	-	-	-	-	525
Distributions	(8)	(317)	(88)	-	(7)	(115)	-	(4)	(539)
Acquisition des actions d'Isagen	-	-	(1)	-	-	(5)	5	-	(1)
Divers	-	-	1	-	-	2	(9)	-	(6)
Au 31 décembre 2017	850 \$	1 682 \$	1 852 \$	- \$	134 \$	1 701 \$	9 \$	70 \$	6 298 \$
Résultat net	1	9	86	4	14	174	1	8	297
Autres éléments du résultat global	66	298	805	(11)	(18)	504	5	58	1 707
Apports en capital	-	9	5	293	-	-	-	-	307
Acquisition	-	-	-	-	-	-	-	21	21
Distributions	(17)	(81)	(276)	-	(6)	(167)	-	(6)	(553)
Divers	-	12	(3)	(10)	-	-	-	53	52
Au 31 décembre 2018	900 \$	1 929 \$	2 469 \$	276 \$	124 \$	2 212 \$	15 \$	204 \$	8 129 \$
Participations détenues par des tiers	75-80 %	43-60 %	23-71 %	25-44 %	25 %	53 %	0,5 %	20-50 %	-

Les tableaux suivants résument certaines informations financières relatives aux filiales en exploitation dont les participations ne donnant pas le contrôle qui ont de l'importance pour Énergie Brookfield.

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infrastructure Fund	Brookfield Infrastructure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III ¹	Portefeuille hydro- électrique au Canada	The Catalyst Group	Isagen ²	Divers	Total
Participations détenues par des tiers	75-80 %	43-60 %	69-71 %	25-44 %	25 %	76 %	20-50 %	
Établissement	États-Unis Brésil	États-Unis Brésil Europe	États-Unis Brésil Inde Chine	Canada	États-Unis	Colombie	États-Unis Brésil Canada	
Exercice clos le 31 décembre 2016 :								
Produits	118 \$	394 \$	28 \$	- \$	164 \$	819 \$	27 \$	1 550 \$
Résultat net	(22)	(23)	(8)	-	62	110	5	124
Total du résultat global	37	356	(8)	-	70	502	31	988
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(18)	(16)	(5)	-	16	86	2	65
Exercice clos le 31 décembre 2017 :								
Produits	123 \$	430 \$	53 \$	- \$	135 \$	797 \$	32 \$	1 570 \$
Résultat net	(34)	(20)	18	-	47	89	7	107
Total du résultat global	(133)	529	126	-	57	236	-	815
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(29)	(13)	13	-	12	67	3	53
Au 31 décembre 2017 :								
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 667 \$	5 153 \$	2 149 \$	- \$	964 \$	5 401 \$	411 \$	15 745 \$
Total de l'actif	1 718	5 430	3 294	-	1 066	6 526	426	18 460
Total des emprunts	556	2 040	1 502	-	413	1 858	42	6 411
Total du passif	628	2 422	1 678	-	432	3 336	63	8 559
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	850 \$	1 682 \$	1 138 \$	- \$	134 \$	2 424 \$	70 \$	6 298 \$
Exercice clos le 31 décembre 2018 :								
Produits	157 \$	447 \$	311 \$	38 \$	142 \$	896 \$	21 \$	2 012 \$
Résultat net	2	17	19	15	56	331	2	442
Total du résultat global	95	544	898	25	(16)	1 290	16	2 852
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	1	9	15	6	14	251	1	297
Au 31 décembre 2018 :								
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 687 \$	5 553 \$	2 322 \$	1 679 \$	875 \$	6 665 \$	253 \$	19 034 \$
Total de l'actif	1 737	5 831	3 725	1 975	982	7 717	293	22 260
Total des emprunts	536	1 979	838	924	369	1 744	70	6 460
Total du passif	582	2 395	1 441	1 933	387	3 548	88	10 374
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	900 \$	1 929 \$	1 641 \$	314 \$	124 \$	3 169 \$	52 \$	8 129 \$

¹⁾ Compte non tenu de l'information liée à Isagen, qui est présentée séparément.

²⁾ Les participations détenues par des tiers dans Isagen totalisaient 75,9 % au 31 décembre 2018 et étaient composées à 22,9 % de Brookfield Infrastructure Fund III, à 52,5 % des investisseurs institutionnels d'Isagen et à 0,5 % d'autres participations ne donnant pas le contrôle.

Participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield et participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité »), a le droit de recevoir les distributions régulières, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles de 0,375 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative s'établit à 15 % de toutes les distributions au-dessus de ce seuil. Si les distributions trimestrielles des parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles de 0,4225 \$ par part de société en commandite, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-dessus de ce seuil.

Les capitaux propres consolidés comprennent les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables sont détenues entièrement par Brookfield, qui a le droit, à son gré, de racheter ces parts pour une contrepartie en trésorerie. Aucune part de société en commandite rachetable/échangeable n'a été rachetée pour une contrepartie en trésorerie. Puisque ce droit de rachat est assujéti au droit de premier refus d'Énergie Brookfield et qu'Énergie Brookfield peut, à son gré, régler la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite qu'elle détient, à raison de une pour une, les parts de société en commandite rachetables/échangeables sont classées à titre de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle puisque Brookfield tire des avantages directs et assume les risques relatifs au rendement sous-jacent de BRELP. Les parts de société en commandite émises par Énergie Brookfield et les parts de société en commandite rachetables/échangeables émises par sa filiale BRELP comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards, sauf en ce qui concerne le droit de rachat décrit précédemment. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité donnent droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield.

Au 31 décembre 2018, 2 651 506 parts de société en commandite (2 651 506 au 31 décembre 2017) et 129 658 623 parts de société en commandite rachetables/échangeables (129 658 623 au 31 décembre 2017) étaient en circulation.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	5 \$	5 \$
Distributions incitatives	40	30
	45 \$	35 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	255 \$	243 \$
	300 \$	278 \$

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Pour les exercices clos les 31 décembre :			
Produits	2 982 \$	2 625 \$	2 452 \$
Résultat net	403	51	40
Résultat global	3 667	1 401	1 369
Résultat net attribuable aux éléments suivants ¹ :			
Participation de commandité	1	(1)	-
Parts de société en commandite rachetables/échangeables	17	(23)	(29)
Aux 31 décembre :			
Immobilisations corporelles à la juste valeur	29 025 \$	27 096 \$	
Total de l'actif	34 103	30 904	
Total des emprunts	10 718	11 766	
Total du passif	16 897	16 622	
Valeur comptable des éléments suivants ² :			
Participation de commandité	66	58	
Parts de société en commandite rachetables/échangeables	3 252	2 843	

¹⁾ Réparti en fonction de la moyenne pondérée de la participation de commandité, des parts de société en commandite rachetables/échangeables et des parts de société en commandite de respectivement 2,7 millions, 129,7 millions et 180,2 millions (respectivement 2,7 millions, 129,7 millions et 173,5 millions en 2017 et 2,7 millions, 129,7 millions et 156,4 millions en 2016).

²⁾ Répartie en fonction de la participation de commandité, du nombre de parts de société en commandite rachetables/échangeables et de parts de société en commandite en circulation de respectivement 2,7 millions, 129,7 millions et 178,8 millions (respectivement 2,7 millions, 129,7 millions et 180,4 millions en 2017).

Actions privilégiées

Aux 31 décembre, les actions privilégiées d'Énergie Brookfield comprenaient les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») suivantes :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	Taux de rendement des dividendes cumulatifs (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Dividendes déclarés pour les exercices clos les 31 décembre		Valeur comptable au	
				2018	2017	2018	2017
Série 1 (136 \$ CA)	5,45	3,36	avril 2020	4 \$	4 \$	100 \$	108 \$
Série 2 (113 \$ CA) ¹	4,51	4,29	avril 2020	3	3	83	90
Série 3 (249 \$ CA)	9,96	4,40	juillet 2019	8	8	182	197
Série 5 (103 \$ CA)	4,11	5,00	avril 2018	4	4	75	82
Série 6 (175 \$ CA)	7,00	5,00	juillet 2018	7	7	128	139
	31,03			26 \$	26 \$	568 \$	616 \$

¹⁾ Le taux de dividende correspond à la distribution annualisée fondée sur le taux variable trimestriel le plus récent.

Les actions privilégiées de catégorie A n'ont pas de date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 31 décembre 2018, aucune des actions privilégiées de catégorie A n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

Actions privilégiées de catégorie A – offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En juin 2018, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 26 juin 2019 ou

plus tôt si les rachats sont conclus avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat, nous sommes autorisés à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries des actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs de parts peuvent obtenir une copie sans frais de l'avis en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune action n'avait été rachetée au 31 décembre 2018.

15. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES DÉTENANT DES PARTS PRIVILÉGIÉES

Les capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées d'Énergie Brookfield sont composés des parts privilégiées de catégorie A présentées comme suit :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	Taux de rendement des distributions cumulatives (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Distributions déclarées pour les exercices clos les 31 décembre		Valeur comptable au 31 décembre	
				2018	2017	2018	2017
Série 5 (72 \$ CA)	2,89	5,59	avril 2018	4 \$	4 \$	49 \$	49 \$
Série 7 (175 \$ CA)	7,00	5,50	janvier 2021	7	8	128	128
Série 9 (200 \$ CA)	8,00	5,75	juillet 2021	9	8	147	147
Série 11 (250 \$ CA)	10,00	5,00	avril 2022	9	8	187	187
Série 13 (250 \$ CA)	10,00	5,00	avril 2023	9	-	196	-
	37,89			38 \$	28 \$	707 \$	511 \$

Le 16 janvier 2018, Énergie Brookfield a émis 10 000 000 de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A, série 13 (les « parts de société en commandite privilégiées de série 13 ») au prix de 25 \$ CA chacune, pour un produit brut de 250 millions \$ CA (201 millions \$). Énergie Brookfield a engagé des coûts de transaction connexes de 7 millions \$ CA (5 millions \$), y compris la rémunération versée aux preneurs fermes. Les porteurs de parts de société en commandite privilégiées de série 13 ont le droit de recevoir une distribution trimestrielle cumulative au taux fixe de 5,0 % pendant la période initiale se terminant le 30 avril 2023. Par la suite, le taux de distribution sera fixé tous les cinq ans, à un taux équivalant au plus élevé des taux suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur, majoré de 3,00 %, et ii) 5,00 %.

Les porteurs de parts de société en commandite privilégiées de série 13 auront le droit, à leur gré, de convertir leurs parts de société en commandite privilégiées de série 13 en des parts de société en commandite privilégiées de catégorie A, série 14 (les « parts privilégiées de série 14 »), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2023 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs de parts privilégiées de série 14 auront le droit de recevoir des distributions en espèces privilégiées cumulatives variables équivalant au taux des bons du Trésor canadien à trois mois, majoré de 3,00 %.

Au 31 décembre 2018, aucune part de société en commandite privilégiée de catégorie A, série 5 n'avait été rachetée.

16. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES

Capitaux propres des commanditaires

Au 31 décembre 2018, un total de 178 821 204 parts de société en commandite étaient en circulation (180 388 361 au 31 décembre 2017), dont 56 068 944 parts étaient détenues par Brookfield (56 068 944 au 31 décembre 2017). Brookfield détient toutes les participations de commandité dans Énergie Brookfield, ce qui représentait une participation de 0,01 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 289 641 parts de société en commandite (302 037 en 2017) ont été émises dans le cadre du régime de réinvestissement des distributions à un coût total de 8 millions \$ (10 millions \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, la participation directe et indirecte de Brookfield Asset Management, soit 185 727 567 parts de société en commandite et parts de société en commandite rachetables/échangeables, représentait environ 60 % d'Énergie Brookfield, compte tenu d'un échange intégral. La participation restante, soit environ 40 %, est détenue par des investisseurs publics.

Compte non tenu d'un échange intégral, Brookfield détenait, au 31 décembre 2018, une participation directe de société en commandite de 31 % dans Énergie Brookfield, une participation directe de 42 % dans BRELP découlant de la détention de parts de société en commandite rachetables/échangeables et une participation directe de commandité de 1 % dans BRELP.

En décembre 2018, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 8,9 millions de ses parts de société en commandite, soit environ 5 % des parts de société en commandite émises et en circulation, aux fins de la gestion du capital. L'offre viendra à échéance le 30 décembre 2019, ou plus tôt si Énergie Brookfield devait terminer ses rachats avant cette date. Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui est arrivée à échéance le 28 décembre 2018, Énergie Brookfield a racheté 1 856 798 parts de société en commandite négociées à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, pour un coût total de 51 millions \$ (néant en 2017). Énergie Brookfield a racheté 20 000 parts de société en commandite additionnelles le 28 décembre 2018 mais ne les avait pas annulées au 31 décembre 2018.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Brookfield	110 \$	101 \$
Porteurs de parts de société en commandite externes	245	227
	355 \$	328 \$

En février 2019, les distributions aux porteurs de parts sont passées à 2,06 \$ par part de société en commandite sur une base annualisée, soit une hausse de 0,10 \$ par part de société en commandite, qui prendra effet pour la distribution versée en mars 2019.

17. GOODWILL

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Notes	Total
Solde au 31 décembre 2016		896 \$
Écart de conversion		5
Solde au 31 décembre 2017		901 \$
Acquis dans le cadre d'une acquisition	3	27
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	4	(22)
Écart de conversion		(78)
Solde au 31 décembre 2018		828 \$

La répartition du prix d'acquisition de Biotherm (note 3 – Acquisitions) comprend un passif d'impôt différé de 35 millions \$. Celui-ci s'explique par le fait que la base fiscale de l'actif net de Biotherm était considérablement inférieure à la juste valeur de celui-ci à la date d'acquisition. Selon IFRS 3, ce passif d'impôt différé est calculé conformément à IAS 12 et n'est pas évalué à sa juste valeur. Selon IAS 12, une provision doit être constituée pour toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs acquis autres que le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises et leur valeur fiscale nominale, qu'il en résulte ou non une augmentation (ou une diminution) de l'impôt exigible ou des flux de trésorerie.

liés à l'impôt. La juste valeur du passif d'impôt différé serait inférieure à sa valeur nominale, et Énergie Brookfield a établi qu'un goodwill au montant de 27 millions \$ découle essentiellement de cette différence.

18. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs d'Énergie Brookfield par rapport à la gestion du capital consistent à s'assurer de la durabilité de son capital en vue de soutenir les activités poursuivies, de respecter ses obligations financières, de saisir les occasions de croissance et d'offrir des distributions stables à ses porteurs de parts de société en commandite. Le capital d'Énergie Brookfield est surveillé au moyen du ratio d'endettement consolidé et du ratio d'endettement du siège social. Au 31 décembre 2018, ses ratios s'établissaient respectivement à 34 % et 20 % (respectivement 40 % et 24 % en 2017).

Énergie Brookfield a consenti à des clauses restrictives en faveur de certains de ses prêteurs en ce qui a trait aux emprunts de la société en commandite et à ses facilités de crédit. Aux termes des clauses restrictives, Énergie Brookfield doit respecter des ratios d'endettement minimaux. Les filiales d'Énergie Brookfield ont consenti à des clauses restrictives en faveur de certains de leurs prêteurs en ce qui a trait à leurs emprunts sans recours. Ces clauses restrictives varient d'une convention de crédit à l'autre et comprennent des ratios de couverture du service de la dette. Certains prêteurs ont également imposé des exigences qui obligent Énergie Brookfield et ses filiales à maintenir des comptes de réserve relativement à la dette et aux dépenses d'investissement. Dans l'éventualité où les filiales ne respecteraient pas les clauses restrictives, les conséquences pourraient notamment se traduire par une limitation des distributions versées par les filiales à Énergie Brookfield ainsi que le remboursement de l'encours de la dette. Énergie Brookfield est tributaire des distributions versées par ses filiales pour assurer le service de sa dette.

Dans le cadre de la transaction intervenue avec TerraForm Global, Énergie Brookfield a acquis des actifs ayant contracté des financements sans recours qui étaient en défaut avant l'acquisition. Au 31 décembre 2018, les emprunts affichaient un solde en capital de 183 millions \$ et venaient à échéance entre 2026 et 2031. Ces emprunts ne respectaient toujours pas certaines clauses restrictives du fait d'enjeux existants avant l'acquisition de TerraForm Global, notamment des problèmes avec les entrepreneurs dans le cadre de contrats d'ingénierie, de fourniture d'équipements et de construction. Les soldes des emprunts rattachés au portefeuille d'Afrique du Sud ont été classés comme des passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 4, « Actifs détenus en vue de la vente ». Au 31 décembre 2018, les soldes ont été classés dans les passifs courants dans les états financiers consolidés annuels audités. Au 31 décembre 2018, le solde total de ces emprunts s'élevait à 13 millions \$. Énergie Brookfield travaille actuellement de concert avec tous les prêteurs pour remédier à ces manquements et lever les restrictions relatives aux projets. Mis à part les manquements susmentionnés, au 31 décembre 2018, Énergie Brookfield respectait toutes les clauses restrictives financières importantes.

La stratégie d'Énergie Brookfield en 2018, qui était la même qu'au cours de l'exercice 2017, consistait à respecter les mesures aux 31 décembre présentées dans le tableau ci-après :

(EN MILLIONS)	Siège social		Consolidé	
	2018	2017	2018	2017
Emprunts de la société mère	2 334 \$	2 552 \$	2 334 \$	2 552 \$
Emprunts sans recours	-	-	8 384	9 214
Passifs d'impôt différé, montant net ¹	2 334	2 552	10 718	11 766
Capitaux propres	-	-	4 049	3 411
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	-	-	8 129	6 298
Actions privilégiées	568	616	568	616
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	707	511	707	511
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts ²	7 802	6 857	7 802	6 857
Total de la structure du capital	11 411 \$	10 536 \$	31 973 \$	29 459 \$
Ratio d'endettement	20 %	24 %	34 %	40 %

¹⁾ Passifs d'impôt différé, déduction faite des actifs d'impôt différé.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts comprennent les capitaux propres attribuables aux capitaux propres des commanditaires, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux participations de commandité.

19. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Solde au début de l'exercice	721 \$	206 \$	197 \$
Participation	420	469	-
Quote-part du résultat net	68	2	-
Quote-part des autres éléments du résultat global	426	56	8
Dividendes reçus	(42)	(31)	(6)
Écart de conversion et autres	(24)	19	7
Solde à la fin de l'exercice	1 569 \$	721 \$	206 \$

Les tableaux suivants résument l'ensemble des produits bruts, du résultat net et des actifs et passifs des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Pour les exercices clos les 31 décembre :			
Produits	1 305 \$	310 \$	74 \$
Résultat net	223	(24)	-
Quote-part du résultat net ¹	68	2	-

¹⁾ Les participations d'Énergie Brookfield dans ces entités se situent entre 14 % et 50 %.

(EN MILLIONS)	2018	2017
Aux 31 décembre :		
Actifs courants	682 \$	477 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11 999	8 098
Autres actifs	608	213
Passifs courants	1 080	687
Emprunts sans recours	6 078	4 294
Autres passifs	1 197	822

20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Énergie Brookfield aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Trésorerie	127 \$	790 \$
Dépôts à court terme	46	9
	173 \$	799 \$

21. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions d'Énergie Brookfield aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2018	2017
Activités		119 \$	195 \$
Obligations liées au crédit		60	85
Dépenses d'investissement et projets de développement		2	4
Total		181	284
Moins : non courante	23	(45)	(103)
Courante		136 \$	181 \$

22. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants d'Énergie Brookfield aux 31 décembre se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Créances clients	339 \$	360 \$
Charges payées d'avance et créances diverses	114	112
Autres créances à court terme	109	82
Tranche courante de l'actif sur contrat	45	-
	607 \$	554 \$

Au 31 décembre 2018, 74 % (99 % en 2017) des créances clients étaient non échues. La diminution des créances clients courantes est attribuable au moment de leur règlement. Énergie Brookfield ne s'attend pas à ce que la recouvrabilité de ces montants soit un enjeu. Par conséquent, aux 31 décembre 2018 et 2017, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances. Les créances clients sont généralement exigibles dans les 30 jours, et des limites de crédit faisant l'objet d'un suivi serré sont attribuées à toutes les contreparties. Pour déterminer la recouvrabilité des créances clients, la direction effectue une analyse de risque en tenant compte du type et de l'âge des débiteurs en souffrance et de la solvabilité des contreparties. La direction examine aussi régulièrement le solde des créances clients.

23. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les composantes des autres actifs non courants d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Note	2018	2017
Actifs sur contrat		402 \$	- \$
Liquidités soumises à restrictions	21	45	103
Mise de fonds pour l'acquisition		-	46
Divers		58	81
		505 \$	230 \$

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les liquidités soumises à restrictions étaient détenues principalement pour acquitter des paiements de location et des accords de crédit.

Les actifs sur contrat découlent des modifications qui ont été apportées au cours de l'exercice aux conventions d'achat d'électricité à long terme intervenues entre Énergie Brookfield et Brookfield portant sur les actifs de production en Ontario détenus par Great Lakes Power Limited et Fiducie Mississagi Power. L'incidence nette de ces modifications a été contrebalancée par l'apport de modifications à la convention d'achat d'électricité à long terme qu'Énergie Brookfield a conclue avec Brookfield portant sur plusieurs entités détenues par Énergie Brookfield aux États-Unis; toutefois, les modifications ont donné lieu à un échéancier différent pour les flux de trésorerie. Par conséquent, les modifications ont été comptabilisées en fonction de leur substance, entraînant la comptabilisation de soldes d'actifs et de passifs sur contrat ainsi que de coûts de financement nets sur la durée résiduelle des conventions. Aucune provision importante n'est prévue pour les pertes de crédit attendues découlant des actifs sur contrat. Se reporter à la note 27, « Transactions entre parties liées », pour obtenir plus d'informations sur les conventions relatives aux produits intervenues entre Énergie Brookfield et Brookfield.

24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédetes d'Énergie Brookfield aux 31 décembre étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Autres crédetes liés aux activités d'exploitation	263 \$	271 \$
Dettes fournisseurs	76	117
Intérêts à payer sur des emprunts de la société mère et des emprunts sans recours	76	64
Contrepartie différée	30	35
Distributions à payer aux porteurs de parts de société en commandite, distributions à payer sur les parts de société en commandite privilégiées et dividendes sur actions privilégiées ¹⁾	30	29
Divers	58	26
	533 \$	542 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs de parts de société en commandite externes. Les montants à payer à Brookfield sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

25. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants d'Énergie Brookfield se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Note	2018	2017
Passifs sur contrat		479 \$	9 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	29	80	89
Provisions liées aux acquisitions		69	80
Obligations de démantèlement		67	85
Passif au titre des paiements relatifs aux concessions		7	9
Engagements en vertu de conventions d'achat d'électricité		6	13
Contrepartie éventuelle		3	18
Divers		23	41
		734 \$	344 \$

Énergie Brookfield a comptabilisé des obligations de démantèlement relativement à certains actifs de production d'électricité. Une obligation de démantèlement a été établie pour des centrales hydroélectriques, éoliennes et solaires, dont la remise en état devrait se faire entre 2031 et 2138. Le coût estimatif des activités de démantèlement est établi d'après l'évaluation d'un tiers.

Les passifs sur contrat découlent de la modification qui a été apportée à la convention relative aux produits tirés de l'électricité conclue entre Brookfield et plusieurs entités détenues par Énergie Brookfield aux États-Unis. Se reporter à la note 23, « Autres actifs non courants », pour obtenir plus d'informations sur les soldes des contrats d'Énergie Brookfield. Se reporter à la note 27, « Transactions entre parties liées », pour obtenir plus d'informations sur les conventions relatives aux produits conclues entre Énergie Brookfield et Brookfield.

26. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales sont parties à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2091.

Dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 31 décembre 2018, Énergie Brookfield avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours d'un montant de 71 millions \$ (44 millions \$ en 2017). De ce montant, une tranche de 46 millions \$ est exigible dans moins d'un an, et une tranche de 25 millions \$ est exigible dans deux ans.

Au 31 décembre 2018, Énergie Brookfield avait des engagements liés à des paiements futurs au titre de contrats de location simple non résiliables dont les échéances sont les suivantes :

(EN MILLIONS)	
2019	31 \$
2020	29
2021	25
2022	22
2023	18
Après	125
Total	250 \$

Éventualités

Énergie Brookfield et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée d'Énergie Brookfield ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Énergie Brookfield, au nom de ses filiales, et les filiales elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement. L'activité relative aux lettres de crédit émises par Énergie Brookfield est décrite à la note 13, « Emprunts ».

Énergie Brookfield, de concert avec des investisseurs institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement puisqu'elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II et Brookfield Infrastructure Fund III. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par Énergie Brookfield, de concert avec des investisseurs institutionnels, et ses filiales se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017
Énergie Brookfield, de concert avec des investisseurs institutionnels	51 \$	76 \$
Filiales d'Énergie Brookfield	338	468
	389 \$	544 \$

Garanties

Dans le cours normal de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales signent des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, et de vente et d'achat d'actifs et de services. Énergie Brookfield a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation empêche Énergie Brookfield de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Énergie Brookfield et ses filiales n'ont jamais versé de montant important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

27. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield sont comptabilisées à la valeur d'échange. Elles sont principalement effectuées avec Brookfield.

Énergie Brookfield et Brookfield ont conclu ou modifié les conventions principales suivantes :

Principales conventions

Conventions de société en commandite

Les conventions de société en commandite modifiées et refondues d'Énergie Brookfield et de BRELP décrivent toutes deux les principales modalités des sociétés en commandite, y compris les clauses sur la gestion, les protections des commanditaires, les apports en capital, les distributions et la répartition du résultat. Le commandité de BRELP a le droit de recevoir des distributions incitatives de BRELP attribuables à sa participation de commandité dans BRELP. Les distributions incitatives seront calculées par tranches en fonction du montant par lequel les distributions trimestrielles faites sur les parts de société en commandite de BRELP dépassent les niveaux cibles tels qu'ils ont été établis dans la convention de société en commandite modifiée et reformulée.

Convention-cadre de services

Énergie Brookfield a conclu une convention avec Brookfield Asset Management en vertu de laquelle Brookfield Asset Management a accepté d'assurer la surveillance générale de l'entreprise et d'offrir les services de hauts dirigeants à Énergie Brookfield moyennant des honoraires de gestion. Ceux-ci sont versés tous les trimestres et comprennent une composante trimestrielle fixe de 5 millions \$ et une composante variable calculée en pourcentage de l'augmentation de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield par rapport à une valeur de référence initiale (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013). Au 31 décembre 2018, la valeur de la capitalisation totale s'établissait à 16 milliards \$, en comparaison de la valeur de référence initiale de 8 milliards \$ et compte tenu du montant annuel de 21 millions \$ (ajusté pour tenir compte de l'inflation), ce qui a entraîné le paiement d'honoraires de gestion de 80 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (82 millions \$ en 2017 et 62 millions \$ en 2016).

Convention de vote de BRELP

En 2011, Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec Brookfield, aux termes de laquelle Énergie Brookfield, par l'intermédiaire de BRPL, détient un certain nombre de droits de vote, notamment le droit de donner des directives contraignantes à l'égard de l'ensemble des votes pouvant être exercés dans le cadre de l'élection des administrateurs du commandité de BRELP.

Conventions de services d'électricité

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

Le 30 octobre 2018, Énergie Brookfield et Brookfield ont conclu une entente (la « convention relative à la commercialisation de l'énergie ») visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein d'Énergie Brookfield. La convention relative à la commercialisation de l'énergie vise à transférer toutes les activités de commercialisation existantes de Brookfield à Énergie Brookfield, ce qui comprend la commercialisation, l'achat et les transactions d'énergie ou de produits connexes en Amérique du Nord, la prestation de services de commercialisation de l'énergie et tout ce qui en découle (l'« internalisation de la commercialisation de l'énergie »). L'internalisation de la commercialisation de l'énergie comprendra également le transfert de toutes les conventions d'achat d'électricité conclues avec des tierces parties, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que les

conventions d'achat d'électricité et de soutien relatives aux produits conclues avec des parties liées comme il est décrit en détail ci-dessous.

L'internalisation de la commercialisation de l'énergie devrait entrer en vigueur au cours du premier semestre de 2019, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Il est prévu qu'une fois terminée l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, Énergie Brookfield et Brookfield concluront une entente en vertu de laquelle Énergie Brookfield offrira des services de commercialisation de l'énergie à Brookfield en contrepartie d'honoraires.

Le 30 octobre 2018, Énergie Brookfield et Brookfield ont chacune modifié certaines conventions conclues avec des parties liées comme il est décrit en détail ci-dessous.

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales d'Énergie Brookfield ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant Brookfield en tant que mandataire exclusif à l'égard des ventes d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, Brookfield se chargera de l'ordonnancement et de la répartition, et verra au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, Brookfield aura droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevra une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité seront transférées de Brookfield à Énergie Brookfield.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield a accepté de fournir des services de commercialisation d'énergie aux activités nord-américaines d'Énergie Brookfield. En vertu de cette convention, Énergie Brookfield paie des frais de commercialisation de l'énergie de 18 millions \$ par année (sous réserve d'une augmentation en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013). Se reporter à la note 8, « Coûts d'exploitation directs ».

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie sera transférée de Brookfield à Énergie Brookfield.

Conventions relatives aux produits

Modifications apportées aux contrats

En 2018, des modifications ont été apportées à deux conventions d'achat d'électricité à long terme associées aux actifs de production détenus par Great Lakes Power Limited (« GLPL ») et Fiducie Mississagi Power (« FMP ») en Ontario.

Selon la convention d'achat d'électricité modifiée intervenue avec GLPL, Brookfield doit acheter l'énergie produite par certaines centrales au Canada détenues par GLPL à un prix moyen de 100\$ CA le MWh, sous réserve d'un ajustement annuel correspondant à un taux fixe de 3 %. L'échéance initiale de la convention de GLPL est fixée à 2029 et Énergie Brookfield aura l'option de prolonger l'engagement de Brookfield Asset Management à offrir un prix fixe de 60 \$ CA le MWh à GLPL jusqu'en 2044.

Selon la convention d'achat d'énergie modifiée de FMP, Brookfield doit acheter l'énergie produite par certaines installations au Canada détenues par FMP au prix moyen de 127 \$ CA le MWh, sous réserve d'un ajustement annuel correspondant à un taux fixe de 3 %. La convention de FMP se termine le 1^{er} décembre 2029.

Convention relative aux produits tirés de l'électricité

En 2018, la convention relative aux produits tirés de l'électricité entre Brookfield et plusieurs sociétés détenues par Énergie Brookfield a été modifiée en bonne et due forme.

Brookfield maintiendra à 75 \$ le MWh le prix qu'Énergie Brookfield reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis. Le 1^{er} janvier de chaque année jusqu'en 2021, le prix est accru d'un montant équivalant à 40 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année civile précédente, jusqu'à concurrence d'une hausse de 3 % dans une seule et même année civile. Le prix garanti sera réduit de 3 \$ par MWh chaque année à partir de 2021 jusqu'en 2025, puis à nouveau de 5,03 \$ par MWh en 2026. La convention relative aux produits tirés de l'électricité prendra fin en 2046.

Autres conventions relatives aux produits

En vertu d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, Brookfield achète toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») au prix de 37 \$ le MWh. Les tarifs d'électricité sont soumis à un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA sera transférée à Énergie Brookfield.

Aux termes d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, Brookfield achète toute l'énergie produite par Énergie La Lièvre au Québec au prix de 68 \$ CA le MWh. Les tarifs d'énergie sont soumis à un ajustement annuel correspondant au moindre des deux montants suivants : soit 40 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente, ou 3 %. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec Énergie La Lièvre sera transférée à Énergie Brookfield.

Aux termes d'une convention de garantie, Brookfield achètera toute l'énergie produite par les deux centrales d'Hydro Pontiac Inc. au prix de 68 \$ CA le MWh. Ce tarif est soumis depuis 2010 à un ajustement annuel égal à 40 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente. Cette convention de garantie devrait entrer en vigueur en 2019 pour une des centrales et en 2020 pour l'autre, soit à l'expiration de leurs conventions d'achat d'électricité actuelles conclues avec des tiers. L'échéance initiale de la convention avec Brookfield est fixée à 2029 et la convention est automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de 20 ans sous réserve de certaines clauses de résiliation. Une fois l'internalisation de la commercialisation de l'énergie achevée, la convention de garantie conclue avec Hydro Pontiac Inc. sera transférée à Énergie Brookfield.

Aux termes d'une convention relative au nivellement de la production éolienne d'une durée de dix ans qui arrivera à échéance en 2019, Brookfield permet d'atténuer toute variation éolienne éventuelle par rapport à la production annuelle prévue de 506 GWh des actifs du parc éolien Prince, en Ontario. Toute production excédentaire par rapport à la production prévue donne lieu à un paiement d'Énergie Brookfield à Brookfield, tandis qu'une insuffisance donnerait lieu à un paiement de Brookfield à Énergie Brookfield.

Conventions de vote

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield en vertu desquelles Brookfield, à titre de membre directeur des entités liées à Brookfield Americas Infrastructure Fund (les « entités liées à BAIF ») dans lesquelles Énergie Brookfield détient des participations dans des activités de production d'électricité avec des investisseurs institutionnels, a convenu d'attribuer à Énergie Brookfield leurs droits de vote à l'élection des membres du conseil d'administration des entités liées à BAIF. Les intérêts économiques d'Énergie Brookfield dans les entités liées à BAIF aux États-Unis et au Brésil sont de respectivement 22 % et 25 %.

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec certaines filiales de Brookfield en vertu desquelles ces filiales, à titre de membres directeurs des entités liées à Brookfield Infrastructure Fund II (les « entités liées à BIF II ») dans lesquelles Énergie Brookfield détient des participations dans des activités de production d'électricité avec des investisseurs institutionnels, ont convenu de conférer à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités liées à BIF II. Les intérêts économiques d'Énergie Brookfield dans les entités liées à BIF II étaient de l'ordre de 40 % à 50,1 %.

Sauf ce qui est énoncé ci-dessous relativement à TerraForm Power et à Isagen, Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec certaines filiales de Brookfield qui font partie de Brookfield Infrastructure Fund III (les « entités liées à BIF III ») dans lesquelles Énergie Brookfield détient des participations dans des activités de production d'électricité avec des investisseurs institutionnels, en vertu de laquelle Brookfield a convenu de conférer à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités liées à BIF III. Les intérêts économiques d'Énergie Brookfield dans les entités liées à BIF III étaient de l'ordre de 24 % à 31 %.

Le consortium détient sa participation dans Isagen par l'entremise d'une entité (« Hydro Holdings »), laquelle a le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Isagen. Le commandité d'Hydro Holdings est une filiale contrôlée par Énergie Brookfield. Énergie Brookfield a le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Hydro Holdings dans la mesure où Brookfield Asset Management et ses filiales (notamment Énergie Brookfield) sont collectivement : i) la plus importante détentrice de participations de société en commandite dans Hydro Holdings et ii) la détentrice de plus de 30 % des participations de société en commandite dans Hydro Holdings (le « critère de propriété »). Brookfield Asset Management et ses filiales satisfont à ce jour au critère de propriété.

Énergie Brookfield a conclu une convention de vote avec la filiale de Brookfield qui contrôle TerraForm Power. Aux termes de cette convention de vote, Énergie Brookfield a le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection d'un des quatre administrateurs de la filiale de Brookfield. Ainsi, Énergie Brookfield exerce une influence notable sur cette filiale.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	535 \$	601 \$	527 \$
Convention de nivellement de la production éolienne	7	6	8
	542 \$	607 \$	535 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie	(20) \$	(13) \$	(3) \$
Frais de commercialisation de l'énergie	(24)	(24)	(23)
Services d'assurance	(25)	(19)	(20)
	(69) \$	(56) \$	(46) \$
Produit (charge) d'intérêts – emprunts	(8) \$	- \$	6 \$
Coûts de service de gestion	(80) \$	(82) \$	(62) \$

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2018	2017
Actifs courants			
Actif sur contrat	Brookfield	45 \$	- \$
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	55	54
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	10	6
		110 \$	60 \$
Actifs non courants			
Actif sur contrat	Brookfield	402 \$	- \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	54 \$	48 \$
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	12	32
Distributions constituées payables sur les parts de société en commandite et les parts de société en commandite rachetables/échangeables	Brookfield	35	32
		101 \$	112 \$
Passifs non courants			
Passif sur contrat	Brookfield	479 \$	9 \$

Actifs courants

Les montants à recevoir de Brookfield ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont payables à vue.

Passifs courants

Les montants à payer à Brookfield ne sont pas assortis d'une sûreté, sont payables à vue et se rapportent à des transactions récurrentes.

28. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La variation nette des soldes du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2018	2017	2016
Créances clients et autres actifs courants	(122) \$	(40) \$	30 \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	32	32	(160)
Autres actifs et passifs	22	(17)	(7)
	(68) \$	(25) \$	(137) \$

29. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

Énergie Brookfield offre à ses employés des régimes de retraite ainsi que certains régimes de soins de santé, de soins dentaires, d'assurance vie et d'autres avantages à certains employés retraités conformément à la politique d'Énergie Brookfield. Ces régimes sont capitalisés grâce aux cotisations versées par Énergie Brookfield et les participants aux régimes. Les prestations de retraite sont fondées sur la durée des services et les salaires moyens de fin de carrière, et certains régimes sont indexés sur l'inflation après le départ à la retraite. Les régimes de retraite des employés d'Énergie Brookfield sont comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le comité de gouvernance des régimes de retraite d'Énergie Brookfield est responsable de la mise en œuvre des décisions stratégiques et du suivi de l'administration des régimes de retraite à prestations définies d'Énergie Brookfield. En particulier, le comité établira les stratégies de placement, approuvera les politiques de capitalisation et évaluera si Énergie Brookfield se conforme aux obligations légales, fiduciaires, de déclaration et d'informations financières applicables.

Les régimes de retraite d'Énergie Brookfield font l'objet d'évaluations actuarielles conformément aux lois provinciales ou fédérales en vigueur. Pour les régimes enregistrés aux États-Unis, les évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année. Au Canada, les évaluations actuarielles des régimes enregistrés doivent être effectuées tous les trois ans si la capitalisation du régime est supérieure à un certain seuil. Actuellement, tous les régimes enregistrés du Canada font l'objet d'une évaluation actuarielle triennale. Les régimes de retraite et autres avantages du personnel de nos activités en Colombie comportent des obligations, lesquelles font l'objet d'évaluations actuarielles chaque année par des actuaires indépendants qualifiés.

Les dates des dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages du personnel d'Énergie Brookfield s'échelonnent de janvier 2016 à janvier 2018. Énergie Brookfield évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 décembre de chaque année.

Les passifs au titre des prestations représentent le montant des prestations de retraite et des autres avantages du personnel futurs acquis par les employés et les retraités d'Énergie Brookfield à la fin de l'exercice. L'obligation aux termes de ces régimes est déterminée par des évaluations actuarielles périodiques fondées sur les hypothèses présentées dans le tableau ci-après.

Hypothèses actuarielles aux 31 décembre :

	2018		2017		2016	
(en pourcentage)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel
Taux d'actualisation	2,5-7,2	3,9-7,4	2,4-7,3	3,7-7,1	2,2-7,3	4,1-7,3
Taux d'inflation des prix	1,5-3,5	s. o.	1,5-3,5	s. o.	1,5-3,5	s. o.
Taux d'augmentation des salaires	2,5-4,0	2,5-4,0	2,5-4,0	2,5-4,0	2,5-4,0	2,5-4,0
Taux tendanciel des soins de santé ¹⁾	s. o.	5,3-6,9	s. o.	5,3-6,9	s. o.	5,3-6,9

¹⁾ Taux tendanciel hypothétique à court terme à la clôture de l'exercice.

Les obligations au titre des régimes et la charge annuelle au titre des régimes de retraite sont calculées sur une base actuarielle et sont influencées par de nombreuses hypothèses et estimations, notamment la valeur marchande des actifs des régimes, des taux d'actualisation, du taux d'augmentation des salaires et autres hypothèses diverses. Le taux d'actualisation, le taux d'inflation des prix et les hypothèses liées à l'inflation et le taux tendanciel du coût des soins de santé constituent les hypothèses ayant en général l'incidence la plus importante sur les obligations au titre des prestations constituées.

Le taux d'actualisation des obligations est établi, dans la mesure du possible, par référence aux taux de rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité. En Colombie, il n'existe pas de marché profond pour les obligations. Par conséquent, le taux d'actualisation est établi par référence aux rendements des obligations d'État. Le taux d'augmentation des salaires correspond à la meilleure estimation des augmentations de salaire au mérite à accorder, conformément aux taux d'inflation présumés.

Une variation de 50 points de base des hypothèses mentionnées précédemment, utilisées pour le calcul des obligations au titre des prestations au 31 décembre 2018, aurait entraîné l'augmentation (la diminution) suivante des obligations au titre des prestations constituées :

(EN MILLIONS)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel
Taux d'actualisation		
Augmentation de 50 points de base	(7) \$	(4) \$
Diminution de 50 points de base	8	4
Taux d'inflation des prix et hypothèses liées à l'inflation		
Augmentation de 50 points de base	4	s. o.
Diminution de 50 points de base	(4)	s. o.
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Augmentation de 50 points de base	s. o.	3
Diminution de 50 points de base	s. o.	(3)

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus pourrait ne pas refléter la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies dans la mesure où il est peu probable que les hypothèses varient isolément les unes des autres puisque certaines des hypothèses peuvent être liées entre elles.

La charge au titre des régimes de retraite comptabilisée aux comptes consolidés de résultat et aux états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2018		2017		2016	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 \$	2 \$	3 \$	1 \$	3 \$	1 \$
Coût (recouvrement) des services passés	-	-	(1)	-	-	-
Charge d'intérêts	2	3	2	3	2	3
Charges administratives	1	-	1	-	1	-
Comptabilisée au compte consolidé de résultat	6	5	5	4	6	4
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies :						
Rendement des actifs des régimes	5	-	(8)	-	(2)	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(1)	-	1	(2)	(1)	(1)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(9)	(4)	7	3	5	1
Ajustements liés à l'expérience	1	(1)	-	1	-	-
Comptabilisée à l'état consolidé du résultat global	(4)	(5)	-	2	2	-
Total	2 \$	- \$	5 \$	6 \$	8 \$	4 \$

Les montants inclus dans les états consolidés de la situation financière liés aux obligations d'Énergie Brookfield au titre de ses régimes à prestations définies sont présentés ci-après :

(EN MILLIONS)	2018		2017		2016	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	157 \$	53 \$	172 \$	57 \$	158 \$	53 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(126)	(4)	(135)	(5)	(119)	(5)
Passif net	31 \$	49 \$	37 \$	52 \$	39 \$	48 \$

Obligations au titre des prestations définies

Les variations des obligations au titre des prestations définies pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2018		2017		2016	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel
Solde au début de l'exercice	172 \$	57 \$	158 \$	53 \$	124 \$	35 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3	2	3	1	3	1
(Recouvrement) coût des services passés	-	-	(1)	-	-	-
Charge d'intérêts	7	3	7	3	7	3
Pertes (profits) de réévaluation						
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(1)	-	1	(2)	(1)	(1)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(9)	(4)	7	3	5	1
Ajustements liés à l'expérience	1	(1)	-	1	-	-
Prestations versées	(9)	(2)	(7)	(2)	(8)	(2)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	25	14
Écarts de change	(7)	(2)	4	-	3	2
Solde à la fin de l'exercice	157 \$	53 \$	172 \$	57 \$	158 \$	53 \$

On estime à 10 millions \$ les cotisations de l'employeur à faire aux régimes à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Juste valeur des actifs des régimes

La juste valeur des actifs des régimes pour les exercices clos les 31 décembre a varié de la manière suivante :

(EN MILLIONS)	2018		2017		2016	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages du personnel
Solde au début de l'exercice	135 \$	5 \$	119 \$	5 \$	103 \$	- \$
Produits d'intérêts	5	-	5	-	5	-
Rendement des actifs des régimes	(5)	(1)	8	-	2	-
Cotisations de l'employeur	5	2	5	2	7	3
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	9	4
Prestations versées	(9)	(2)	(7)	(2)	(8)	(2)
Écarts de change	(5)	-	5	-	1	-
Solde à la fin de l'exercice	126 \$	4 \$	135 \$	5 \$	119 \$	5 \$

Les actifs des régimes aux 31 décembre se répartissaient comme suit :

(en pourcentage)	2018	2017
Catégorie d'actif :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
Titres de capitaux propres	47	54
Titres de créance	51	44
	100	100

30. FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées consolidées relatives à Énergie Brookfield, Actions privilégiées ERB et Finco :

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Finco	Sociétés de portefeuille ^{1, 2}	Autres filiales ^{1, 3}	Ajustements de consolidation ⁴	Énergie Brookfield (consolidé)
Au 31 décembre 2018 :							
Actifs courants	32 \$	389 \$	1 631 \$	93 \$	3 639 \$	(3 823)\$	1 961 \$
Actifs non courants	5 208	239	1	24 078	32 433	(29 817)	32 142
Passifs courants	38	6	21	3 096	2 351	(3 823)	1 689
Passifs non courants	-	-	1 607	798	13 445	(642)	15 208
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	-	-	-	-	8 129	-	8 129
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	-	-	-	3 252	-	-	3 252
Actions privilégiées	-	568	-	-	-	-	568
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	707	-	-	718	-	(718)	707
Au 31 décembre 2017 :							
Actifs courants	32 \$	412 \$	1 691 \$	525 \$	2 816 \$	(3 810)\$	1 666 \$
Actifs non courants	4 483	262	-	20 142	29 508	(25 157)	29 238
Passifs courants	43	7	180	3 024	3 071	(3 811)	2 514
Passifs non courants	-	-	1 505	693	12 670	(760)	14 108
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	-	-	-	-	6 298	-	6 298
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	-	-	-	2 843	-	-	2 843
Actions privilégiées	-	616	-	-	-	-	616
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	511	-	-	516	-	(516)	511

¹⁾ Comprend les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. et Brookfield BRP Europe Holdings Limited, collectivement les « entités de portefeuille ».

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Finco et les sociétés de portefeuille.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Finco	Sociétés de portefeuille ^{1, 2}	Autres filiales ^{1, 3}	Ajustements de consoli- dation ⁴	Énergie Brookfield (consolidé)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	- \$	2 983 \$	(1) \$	2 982 \$
Résultat net	62	7	(1)	(25)	1 305	(945)	403
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	- \$	2 625 \$	- \$	2 625 \$
Résultat net	(4)	10	(1)	(435)	631	(150)	51
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	1 \$	2 451 \$	- \$	2 452 \$
Résultat net	(20)	-	(1)	(100)	558	(397)	40

¹⁾ Comprend les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent les entités de portefeuille.

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Finco et les sociétés de portefeuille.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

Se reporter à la note 13, « Emprunts », pour plus de détails concernant les émissions de billets à moyen terme par Finco. Se reporter à la note 14, « Participations ne donnant pas le contrôle », pour plus de détails concernant les actions privilégiées de catégorie A émises par Actions privilégiées ERB.

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 25 février 2019, Énergie Brookfield a conclu un financement sans recours de 70 millions \$ CA (53 millions \$) visant une centrale hydroélectrique en Ontario d'une puissance de 20 MW. L'emprunt porte intérêt à un taux de 4,13 % et vient à échéance en 2045.

En février 2019, Énergie Brookfield a conclu une entente visant la vente à un consortium d'acheteurs d'une seconde participation indirecte de 25 % ne donnant pas le contrôle dans un portefeuille de certains actifs hydroélectriques au Canada d'une puissance de 413 MW pour le même prix que celui de la vente de la première participation ne donnant pas le contrôle de 25 %, sous réserve d'un ajustement pour la recapitalisation des dividendes d'environ 45 millions \$ réalisée au quatrième trimestre de 2018. La clôture de la seconde participation de 25 % est assujettie à la satisfaction des conditions habituelles. Après la clôture, Énergie Brookfield conservera une participation financière de 50 % dans ce portefeuille et continuera à gérer et à exploiter les actifs du portefeuille.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal

73 Front Street
Fifth Floor
Hamilton, HM12
Bermudes
Téléphone : (441) 294-3304
Télécopieur : (441) 516-1988
<https://bep.brookfield.com>

Dirigeants de BRP Energy Group L.P., fournisseur de services de Brookfield Renewable Partners L.P.

Richard Legault
Président du conseil du groupe

Harry Goldgut
Président du conseil du groupe

Sachin Shah
Chef de la direction

Wyatt Hartley
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie
Computershare du Canada
100 University Avenue
9th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone (sans frais) :
1-800-564-6253
Télécopieur (sans frais) :
1-888-453-0330
www.computershare.com

Administrateurs du commandité de Brookfield Renewable Partners L.P.

Jeffrey Blidner
Eleazar de Carvalho Filho
John Van Egmond
David Mann
Lou Maroun
Patricia Zuccotti
Lars Josefsson

Symboles boursiers

NYSE : BEP (parts de société en commandite)
TSX : BEP.UN (parts de société en commandite)
TSX : BEP.PR.E (parts privilégiées, série 5)
TSX : BEP.PR.G (parts privilégiées, série 7)
TSX : BEP.PR.I (parts privilégiées, série 9)
TSX : BEP.PR.K (parts privilégiées, série 11)
TSX : BEP.PR.M (parts de sociétés en commandite privilégiées, série 13)
TSX : BRF.PR.A (actions privilégiées, série 1)
TSX : BRF.PR.B (actions privilégiées, série 2)
TSX : BRF.PR.C (actions privilégiées, série 3)
TSX : BRF.PR.E (actions privilégiées, série 5)
TSX : BRF.PR.F (actions privilégiées, série 6)

Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Énergie Brookfield, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Vous pouvez également consulter en ligne le rapport annuel et le formulaire 20-F de 2018. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation en valeurs mobilières aux États-Unis et au Canada par l'intermédiaire d'EDGAR, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le (416) 369-2616 ou en écrivant à enquiries@brookfieldrenewable.com.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

bep.brookfield.com

NYSE : BEP

TSX : BEP.UN